

La cyberdémocratie

Rapport préparé par :

Mohamed Bah
Danick Boudreau
Sandra Chiasson
Annick Drapeau
Maria Lirette
Anne St. Pierre

Présenté à
Monsieur Guy Robinson, professeur
Département d'administration publique

Université de Moncton
Le mercredi 26 février 2003

Table des matières

INTRODUCTION	4
CYBERDÉMOCRATIE	5
LA DÉMOCRATIE : DE LA GRÈCE À AUJOURD’HUI.....	5
LA PROBLÉMATIQUE : UNE DÉMOCRATIE EN VOIE DE DISPARITION.....	6
LA CYBERDÉMOCRATIE : UNE DÉFINITION EN QUELQUE MOTS.....	6
LA CYBERDÉMOCRATIE : QUELS SONT LES AVANTAGES?.....	7
LA CYBERDÉMOCRATIE : QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS?	8
LA SITUATION ACTUELLE AU CANADA ET DANS LE MONDE	10
RECOMMANDATIONS	11
CYBERPARTICIPATION	12
LA SITUATION ACTUELLE AU CANADA ET DANS LE MONDE	13
FORCES	14
<i>Avantages spécifiques à cette forme de communication.....</i>	<i>14</i>
<i>Avantages pour les citoyens.....</i>	<i>15</i>
<i>Avantages pour les gouvernements.</i>	<i>15</i>
FAIBLESSES	16
OBSTACLES MAJEURS	17
RECOMMANDATIONS	18
<i>Comment s’y prendre auprès du citoyen ?.....</i>	<i>18</i>
<i>Comment s’y prendre avec les administrateurs de la cyberparticipation ?.....</i>	<i>18</i>
<i>Comment gérer la cyberparticipation ?</i>	<i>19</i>
CYBERCONSULTATION	19
LA SITUATION ACTUELLE AU CANADA ET DANS LE MONDE	20
FORCES	22
FAIBLESSES	23
OBSTACLES MAJEURS	23
RECOMMANDATIONS	25
CYBERVOTE	26
LA SITUATION ACTUELLE AU CANADA.....	27
FORCES	29
FAIBLESSES	30
OBSTACLES MAJEURS	31
TECHNOLOGIES DE VOTE	31
AUTRES PAYS.....	33
RECOMMANDATIONS	35
<i>Perspectives</i>	<i>35</i>
CONCLUSION	37
BIBLIOGRAPHIE (CYBERDÉMOCRATIE)	38
BIBLIOGRAPHIE (CYBERPARTICIPATION)	39
BIBLIOGRAPHIE (CYBERCONSULTATION)	41

BIBLIOGRAPHIE (CYBERVOTE)	42
ANNEXE A	44
ANNEXE B	45
ANNEXE C	50
ANNEXE D	53
ANNEXE E	55
ANNEXE F	56

Introduction

L'introduction des technologies de l'information et de la communication dans l'espace public constitue sans aucun doute un excellent moyen de promouvoir la Cyberdémocratie. L'instant n'aurait pas pu être mieux choisit pour traiter de la question, car le sentiment est que l'institution publique souffre d'un discrédit et que le citoyen est, quant à lui, désenchanté par rapport aux questions politiques dont il tend à se distancier. Ce discours qui reste fortement répandu remet en cause les fondements du principe démocratique, qui s'effritent un peu plus à mesure que les administrés font preuve d'abstentionnisme sur les questions qui les touchent de près.

Alors n'est-il pas légitime de se demander comment résoudre ce problème qui demeure l'une des questions les plus épineuse pour la démocratie. La cyberdémocratie semble offrir des pistes de solutions que nous allons explorer au cours du travail suivant. Pour introduire la question, on retiendra que deux principaux facteurs entrent en concordance pour soutenir l'arrivée de ce nouveau phénomène.

D'une part, l'introduction des Technologies de l'Information constitue l'avènement d'un système de communication pratique et efficace pour rejoindre plus facilement le public. D'autre part, les principes de la nouvelle gouvernance publique ont contribué à transformer les relations avec le public. Dorénavant, les rapports entre administration et société sont fondés sur une logique d'ouverture et d'infléchissement du modèle de relation traditionnel. Selon Chevallier, Draët et Rangeon (1983, p. 47) :

« L'administration se montre plus sensible aux sollicitations du milieu, elle se veut plus ouverte aux possibilités d'influence du civil sur les processus décisionnels. »

Plus concrètement encore, la Cyberdémocratie offre de multiples possibilités pour réconcilier l'individu avec les pratiques institutionnelles qui sont en vigueur. Mieux encore, elle met l'individu au centre du choix car en définitive, c'est à lui que les décisions issues de ces choix s'appliqueront. Ainsi donc, nous tacheront lors de ce travail de dresser un portrait de la Cyberdémocratie dans le contexte canadien, ce faisant nous nous prêterons également à un exercice comparatif avec la réalité dans d'autre pays. Nous explorerons également les différentes alternatives proposées par le cybervote, la cyberconsultation et la cyberparticipation en tachant de ressortir les forces et les faiblesses de ces différentes pratiques qui visent l'implication du publique.

Cyberdémocratie

L'émergence des nouvelles technologies de l'information a eu un impact très important au niveau de la vie de tous les citoyens. Il va sans dire que le devoir même du citoyen est en phase d'évolution vers une cyber réalité. Connue sous le nom de cyberdémocratie, la nouvelle direction de l'État implique une utilisation accrue de la technologie à des fins démocratiques. La présente section aura comme objectif d'exposer ce qu'est la cyberdémocratie, ce qu'elle implique, ses avantages et inconvénients pour ensuite voir la situation actuelle afin d'en faire des recommandations. Le présent travail divisera la cyberdémocratie en trois grandes sections, soit la cyberparticipation, la cyberconsultation et le cybervote. Mais avant tout, la présente section fera une étude de surface sur la question de la cyberdémocratie afin d'en découvrir l'origine et la composition. A priori, il est important de présenter ce qu'est la démocratie.

La démocratie : de la Grèce à aujourd'hui

L'expression démocratie provient des mots grecs *demos* qui signifie le peuple et *kratos* qui signifie le pouvoir. En d'autres mots, c'est le principe selon lequel l'ensemble des citoyens libres et égaux, exerce la souveraineté politique et contrôle le politique. Lincoln a défini la démocratie comme étant le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple (Boudreau et Perron, 1998).

La démocratie que nous connaissons actuellement n'est pas ce qu'elle était à l'origine. En effet, dans son berceau natal, soit la Grèce, la démocratie était directe. Ceci impliquait que les citoyens participaient quotidiennement à l'agora où tous exerçaient leur droit démocratique. Toutefois, avec l'évolution de la société, la démocratie directe est devenue impraticable. Le peuple a donc fait appel à la démocratie représentative où l'on nomme un représentant par la voie d'un vote. Cependant, la problématique présente reflète exactement le principe de représentation qui est devenu désuet face à la situation sociale actuelle. La mondialisation suscite l'émergence d'une société civile planétaire qui peut s'exprimer dans un espace public. Les gens recherchent de plus en plus des organismes politiques décentralisés afin que ceux-ci les représentent plus efficacement (Lévy, 2001).

La démocratie est le moyen utilisé afin de régler les différents stratégiques que peut susciter la diversité. Dans le processus démocratique, les gouvernants doivent prendre les décisions en tenant compte des intérêts et des préoccupations de tous et ce, en liant le monde dans une décision unilatérale. Il existe trois conditions fondamentales pour respecter la légitimité de la démocratie. Premièrement, les citoyens doivent avoir une chance équitable d'être entendus et de participer au processus décisionnel. De plus, cette participation ainsi que les choses qui ont été dites, doivent être considérées dans le processus décisionnel afin que celui-ci soit légitime et exécutoire de la prise de décision (Lenihan, 2002).

Il est important de bien saisir ce qu'est la démocratie sous sa forme actuelle puisque l'ensemble des données qui ont été recueillies dans ce travail ont comme objectif de voir l'impact anticipé des

nouvelles technologies sur la démocratie. Il est fondamental de se poser la question à savoir si la démocratie est soluble dans les réseaux.

La problématique : une démocratie en voie de disparition

La cyberdémocratie n'est pas née dans la soupe d'un visionnaire mais plutôt afin de répondre à un besoin grandissant. La diversité culturelle et la dispersion géographique ne sont que deux facteurs qui reflètent la société de tous les jours. Or, plus nous avançons dans ce nouveau millénaire, plus les besoins démocratiques de la population sont croissants. Ceci dit, plusieurs études démontrent que la population se sent marginalisée face à la vie démocratique. Le pourcentage de participation lors des élections est un exemple frappant de la situation actuelle. Plus le temps passe, moins de gens vont aux urnes pour exercer leur droit démocratique fondamental. Il va sans dire que le principe de gouvernance dans son intégralité est en crise. En conséquence, plusieurs penseurs se sont posés la question à savoir comment améliorer la situation démocratique afin que celle-ci soit toujours légitime. De là, l'utilisation des nouvelles technologies entraîne également un intérêt. Plusieurs voient en elles un moyen de stimuler les gens à participer plus activement au processus démocratique. Internet a révolutionné le monde par son caractère unificateur et simplificateur de la communication entre les gens de partout. Ce nouvel outil médiatique est peut-être la solution au problème grandissant de la dégradation de la démocratie. Ainsi, telle sera l'objectif de ce travail : présenter la cyberdémocratie afin de voir si celle-ci est la voie de l'avenir ou encore si elle n'est qu'un autre engouement utopique et épisodique.

La cyberdémocratie : une définition en quelques mots

Clift mentionne que la définition de la cyberdémocratie varie d'une personne à l'autre, car l'interprétation des éléments qui la composent diffère entre les auteurs (tiré dans Riley, 2002, International Tracking Survey – Report Number 3). Toutefois, pour le bien-être du travailleur, la définition utilisée sera la suivante : en terme simple, la cyberdémocratie est l'utilisation des nouvelles technologies de communication telle que Internet dans le processus démocratique entre les citoyens et le gouvernement. Pour plusieurs, la cyberdémocratie implique une plus grande participation des citoyens dans le processus de la gouvernance (tiré dans Riley, 2002, International Tracking Survey – Report Number 3). Selon Lévy (2001), l'avènement des nouvelles communications telles que la télévision a eu comme impact de changer la démocratie. Toutefois, l'impact de Internet peut être encore plus imposant car, comparativement à la télévision qui est censurée, Internet permet à tous ses utilisateurs de retrouver l'information qu'ils désirent peu importe le temps et le lieu. La télévision ou les autres médias de masses traditionnels sont structurés selon les grilles horaires mais Internet est fondé en fonction des préférences mêmes des consommateurs. Ceci annonce indirectement la prochaine section qui porte sur les avantages de la cyberdémocratie.

La cyberdémocratie : quels sont les avantages?

Il est important de comprendre pour quelle raison plusieurs pensent que la cyberdémocratie est la voie de l'avenir. Internet tel qu'on le connaît, implique des avantages qui seraient très utiles dans le processus démocratique. Il y a présentement une baisse importante de la participation au processus démocratique. Cette baisse est due à un manque d'intérêt de la part des citoyens. La démocratie représentative fut inventée au XVII^e siècle mais elle semble être désuète pour la société actuelle. De nos jours les citoyens se sentent étouffés par un gouvernement qui n'est pratiquement plus redevable à la population mais plutôt aux remplisseurs du coffre électoral et à quelques lobbyistes puissants.

Selon Lévy (2001), le cyberespace propose trois caractéristiques essentielles à une bonne démocratie. Premièrement, le cyberespace est inclusif, donc il permet l'expression de tous. Il n'y a pas de barrière géographique, culturelle, politique ou autres. Tous sont donc dans la même agora virtuelle. Deuxièmement, le cyberespace est transparent. La transparence est un élément critique de la cyberdémocratie car elle est à la base même de celle-ci. Comme mentionné, les citoyens sont peu actifs car ils se sentent opprimés par le gouvernement. Ainsi, la transparence ou encore l'accès à l'information, rend le gouvernement responsable et redevable de ses actions. Tous les auteurs étudiés présentent la transparence comme l'avenue ultime de la cyberdémocratie. Un citoyen plus informé et conscient des actions de son gouvernement, implique qu'il sera plus intéressé à participer à la gouvernance. Une troisième caractéristique du cyberespace est son universalité; il est interactif et transfrontalier. Ainsi, les nouvelles technologies permettent de stimuler l'intérêt des citoyens à la république ce qui augmente leur participation. De plus, l'utilisation de nouvelles technologies dans les activités démocratiques a comme avantage d'être plus rapide car celles-ci sont instantanées. En terminant, il n'y a pas de contrainte d'espace ou de territoire, tous peuvent être connectés avec un simple fil (Demontrond, 2002).

Du point de vue démocratique, l'utilisation des nouvelles technologies d'information permet de développer une culture du dialogue car l'information est réunie par thème et non par partis politiques. La transparence qui découle de l'utilisation de Internet dans la démocratie, implique une nouvelle façon de voir les choses. Selon Lévy (2001), la démocratie traditionnelle tend à concentrer le pouvoir dans les mains d'un nombre infime de personnes. La situation actuelle au Canada crie par elle-même à l'injustice. Dans les tyrannies du Moyen Orient, on déplore la situation mais, ici même au Canada, nous faisons face à une concentration importante des pouvoirs. Le budget sorti il y a quelques jours est un exemple digne d'une dictature. Le Premier Ministre a en quelque sorte légué son héritage de plusieurs décennies. Un autre exemple est celui des États-Unis où le Président se croit le maître du monde et veut pulvériser tous ceux qui l'offense. La cyberdémocratie a comme effet de transférer les pouvoirs dans les mains de la population et ainsi détourner la puissance verticale. La cyberdémocratie a comme base une structure horizontale où l'intelligence collective est à la fois un moyen et un but de l'action collective. L'exemple

des États-Unis est très pertinent dans la présente affirmation car un site Web a permis la montée importante de protestation contre la guerre en Irak, ce qui a définitivement un impact sur la politique américaine.¹

Pour certains utopiques, l'utilisation des nouvelles technologies d'information ainsi qu'Internet facilite l'échange d'information et le contact entre les personnes partout dans le monde. Ainsi, la démocratie se fait toute seule. Toutefois, la question est beaucoup plus complexe que certains peuvent le croire. En effet, pour chaque avantage de l'utilisation des hautes technologies dans la démocratie, il en découle généralement un inconvénient.

La cyberdémocratie : quels sont les inconvénients?

Comme il vient de l'être présenté, la cyberdémocratie instaure une série d'avantages pour le citoyen dans sa pratique de la démocratie. Toutefois, la question se pose à savoir quel est l'impact indirect de l'utilisation de Internet à des fins démocratiques.

Une première question se pose à savoir quel sera le rôle du citoyen dans la cyberdémocratie. Il importe de se demander quel impact celui-ci aura sur une décision et, comment celui-ci utilisera ce nouveau type de gouvernance? Ainsi, les inconvénients de la cyberdémocratie et de l'utilisation même des nouvelles technologies peuvent se diviser en sous-sections, telle que l'accès, la disparition du système représentatif et l'impact même sur le citoyen.

L'accès aux nouvelles technologies pose un très grand problème à l'égard de la mise en place d'une cyberdémocratie uniforme. L'accès est économiquement contraint, cognitivement contraint et effectivement contraint. Il faut comprendre que le coût économique de la mise en place de la cyberdémocratie est très important. Dans les principes mêmes de la démocratie nous avons l'idée d'un accès facile et ouvert pour tous les citoyens. La mise en œuvre de la cyberdémocratie implique des coûts très importants afin de relier l'ensemble de la population au réseau (Demontrond, 2002). Les coûts économiques peuvent, jusqu'à un certain point, affecter la mise en place du système. La société en générale est très réticente à l'utilisation des réseaux pour leur transaction courante. La culture même du cybercommerce ne fait que de se développer. Plusieurs études démontrent que les gens sont réticents à l'idée d'utiliser Internet à des fins commerciales. Sans une culture qui va dans le même sens que la cyberdémocratie, les gouvernements ne seront pas prêts de s'y aventurer. Un autre problème de la cyberdémocratie est au niveau de son utilisation de tous les jours. Il faut se poser la question à savoir qui va l'utiliser et à quel degré. Des études faites en juillet 2001 démontrent que seulement 45.7% de la population canadienne ont accès à une connexion Internet (Riley, 2002, International Tracking Survey - Report Number 2). De plus, il existe une série de risques autour de l'utilisation de Internet à des fins

¹ <http://www.commondreams.org/headlines03/0213-02.htm>

démocratiques. Premièrement, comme il fut mentionné, le Web est universel et sans frontière, ainsi la problématique se pose à savoir qui va utiliser la cyberdémocratie. Comment savoir qui est à l'autre bout du fil? Une personne peut l'utiliser à des fins purement néfastes. Il est difficile de limiter les frontières de la cyberdémocratie, ainsi tous peuvent l'utiliser à leur fin personnelle. Par exemple, un jeune garçon de 12 ans, situé au Japon, peut contaminer un réseau des États-Unis. Les questions de sécurité et de la limite des frontières sont très importantes sinon, la cyberdémocratie aurait comme effet de construire une société mondiale virtuelle. Certes, la montée de la mondialisation affecte positivement l'élaboration de la cyberdémocratie mais, à quel point (Kerckhove, 2002) ? Deuxièmement, la question est lancée à savoir quel sera l'impact des simples citoyens sur la cyberdémocratie. N'est-il pas plus probable que ce soit les groupes de pressions qui utilisent ses moyens de communications à leurs propres fins dans le but d'influencer les politiques. Il existe un risque de populisme, ou encore d'élitisme, dans la cyberdémocratie. Croire dans la sagesse des citoyens est utopique sinon, nous vivrions dans la république de Platon. Il est beaucoup plus probable que les citoyens soient influencés par les élites ou encore par l'engouement du vote populaire (Lenihan, 2002).

Une deuxième grande question se pose à savoir ce qu'advient-il des politiciens? Quel sera leur mandat et comment le définir. Faut-il anticiper la fin du système représentatif, si oui, une série de problématiques en découlent. Certains citoyens peuvent avoir des préférences données mais ne les exprimeront pas dû à la croyance d'un faible impact. Dans une situation de représentation, la voie du politicien en représente plus qu'une. Une certaine région peut avoir des besoins spécifiques que tous les citoyens désirent mais, croyant que ceux-ci sont seuls, ils ne le mentionneront pas! Ensuite, les citoyens peuvent avoir de préférences stables mais qui deviennent instables au niveau collectif. En terminant, les citoyens peuvent être incertains dans leurs préférences et se prononceront seulement qu'en fonction de celles adoptées par la majorité. En somme, la façon d'agir des citoyens dans la cyberdémocratie va affecter directement son implantation (Demontrond, 2002).

En terminant, différentes considérations sont toujours en ligne de jeux. Il faut admettre qu'il y a un important clivage informatique. Ce n'est pas toute la population qui a des connaissances informatiques et qui ont accès à celle-ci. Les personnes n'ayant pas accès aux technologies ne doivent pas être marginalisés dans les débats publics. De plus, même si la cyberdémocratie a comme optique d'augmenter la participation, il faut se demander jusqu'à quel point les gens sont intéressés par celle-ci. Il y a une barrière naturelle quant au nombre de gens intéressés. En somme, il faut aussi réaliser qu'il y a une certaine spontanéité dans l'utilisation de la cyberdémocratie et ce qui est primordial aujourd'hui peut avoir une importance loufoque demain (Alcock et Lenihan, 2001). La cyberdémocratie est encore à un stade expérimental, toutefois, nous pouvons en déduire que l'utilisation des technologies par le citoyen va avoir beaucoup d'impact sur son développement.

La situation actuelle au Canada et dans le monde

Comme il fut mentionné plus tôt, la définition de la cyberdémocratie diffère d'un écrit à l'autre. Toutefois, pour le bien du travail la définition choisie est simple et provient de Clift (2001). Selon cette définition, la cyberdémocratie est l'utilisation des nouvelles technologies de communication dans le processus démocratique. Ainsi, il est difficile de présenter la situation dans le monde. Les prochaines sections, consultation, participation et vote, s'attarderont plus spécifiquement à la question. Toutefois, pour le bien de l'exercice, il est important de voir l'état des nouvelles technologies dans le monde afin d'en tirer nos propres conclusions.

Selon certaines études récentes, 1/3 de la population mondiale n'a jamais fait l'usage d'un téléphone. Il va s'en dire que la cyberdémocratie découle directement de l'utilisation du réseau téléphonique. De plus, 70% de la population mondiale vit dans des régions éloignées des centres urbains. Au niveau de l'information disponible sur le net, la majorité est de langue anglaise mais, seulement 10% de la population est anglophone (Phil Noble and Associates, 2001).

Au niveau mondiale, 41% des internautes sont nord-américains, l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique représentent 27% des internautes. Pour ce qui est de l'Asie, elle représente 20% et seulement 4% des internautes sont originaires de l'Amérique Latine. L'évidence est importante, si la population n'est pas branchée, la cyberdémocratie ne peut avoir lieu (Phil Noble and Associates, 2001).

La cyberdémocratie fait partie d'un mouvement que l'on nomme le cybergouvernement. Celui-ci renferme un processus plus détaillé que la cyberdémocratie. Toutefois il peut y avoir un cybergouvernement sans pour autant avoir une cyberdémocratie. Selon certains auteurs, ils y auraient trois étapes au cybergouvernement. La première étant l'information et la communication en ligne. La deuxième est tout ce qui entoure la prestation de service en ligne et la troisième est la participation en tant que telle. À l'heure actuelle, le Canada a parcouru les deux premières étapes, et ce, en étant des chefs de file. Toutefois, la participation directe n'est pas encore chose faite au Canada et d'autres pays tendent à imposer leur rythme. Le Canada est un pionnier dans certains domaines de la cyberdémocratie, néanmoins, le Canada dans son ensemble se situe en arrière de certains chefs de file. Un exemple concret est le Royaume-Uni avec un site Web avancé dans le domaine.² Au Canada, un exemple pertinent dans ce domaine serait celui de la ville d'Ottawa.³ Toutefois, l'exemple mondial le plus pertinent est celui de l'État de Queensland.⁴ Ce gouvernement est l'un des plus avancés au niveau de la mise en œuvre d'une Smart City, soit l'équivalent d'une dite cyberdémocratie. Queensland a présentement un plan politique de trois ans où elle anticipe pouvoir afficher un nombre important de consultation sur le gouvernement ainsi que promouvoir l'accès à ses consultations et aux documents qui en découlent. De plus, elle veut

² <http://www.edemocracy.gov.uk>

³ <http://www.ottawa.ca>

⁴ <http://www.premiers.qld.gov.au/about/community/democracy.htm>

développer la participation par la diffusion des débats parlementaires sur Internet. Un tel plan politique peut être trouvé dans Riley (2002, Annexe A).

En somme, la situation canadienne où celle des autres pays dépend de la définition qu'on n'a de la cyberdémocratie. La Canada est un précurseur dans la provision d'information sur les sites Web gouvernementaux et, est devenu l'un des plus importants fournisseurs de services en ligne (Phil Noble and Associates, 2001). Cependant, nous verrons plus tard que ce n'est pas le cas dans tous les domaines de la cyberdémocratie, comme l'exemple du cybervote où le Canada est toujours loin derrière certains pays d'Europe. Néanmoins, une tendance se dessine au niveau de la cyberdémocratie. Il semble que celle-ci est plus présente au niveau local où elle se développe plus rapidement.

Recommandations

Il y a quelques recommandations qui peuvent être faites par rapport à la cyberdémocratie. Premièrement, le gouvernement doit comprendre que la cyberdémocratie n'est pas encore née en tant que telle. Le gouvernement doit continuer à fournir de l'information et, ensuite, fournir des services. Suite à l'implantation de cette nouvelle culture, le gouvernement sera prêt à offrir des caractéristiques plus interactives. Le gouvernement doit non seulement développer une culture axée sur la cyberdémocratie mais il doit aussi améliorer la gamme de services qu'il offre afin que les citoyens aient confiance au système. Dans le même sens, le gouvernement doit offrir de la formation aux fonctionnaires, aux travailleurs de ligne ainsi qu'aux citoyens en général. La cyberdémocratie a comme optique d'améliorer la participation dans la gouvernance. S'il n'y a pas d'éducation par rapport à la cyberdémocratie, elle ne fonctionnera pas. Selon Clift (2000), la cyberdémocratie doit en principe suivre dix éléments de base.

La cyberdémocratie doit :

- Annoncer toutes les réunions publiques en ligne d'une façon systématique et efficace. Ceci aura effet de construire une confiance entre le citoyen et son gouvernement;
- Afficher un bouton démocratique sur la page principale de son site. Ceci facilite l'accès de la cyberdémocratie;
- Implanter des services démocratiques;
- Arrêter le déficit de la représentation démocratique en ligne;
- Créer des systèmes de représentation et de consultation en ligne;
- Favoriser le développement de la nature bidirectionnel de Internet;
- Offrir des consultations publiques sur Internet;
- Développer des lois sur la cyberdémocratie;
- Éduquer les politiciens à utiliser Internet à des fins démocratiques;
- Créer des sources démocratiques universelles en ligne pour les différents gouvernements.

En somme, il est aussi important de mentionner que la cyberdémocratie semble se développer plus facilement au niveau des municipalités car plusieurs réseaux existent et sont plus près des citoyens. Donc, l'expérience devrait partir à ce niveau (Hanna et Lenihan, 2002).

En guise de conclusion, il faut mentionner que personne n'est encore disposée à admettre que l'utilisation de Internet permettrait de renforcer la participation. Toutefois, l'expérience au niveau municipal présente des atouts très intéressants pour les générations futures. Même si la cyberdémocratie n'est pas atteinte à 100%, son utilisation favorise nécessairement la démocratie. Les nouvelles technologies permettent une plus grande transparence du gouvernement, donc ceci implique habituellement un gouvernement plus responsable et plus à l'écoute des citoyens. Il reste encore à créer une culture dans laquelle les citoyens vont faire confiance à la cyberdémocratie afin qu'elle soit utilisée à son plein potentiel.

Cyberparticipation

Pour remédier à la question que pose le manque d'engagement des citoyens vis-à-vis des affaires publiques, l'une des orientations favorisée est la transition d'une démocratie représentative vers une démocratie davantage participative qui permet de tenir directement compte de l'opinion du citoyen ordinaire. Ainsi, la participation du citoyen est réclamée pour permettre une démocratie effective mais aussi une démocratie qui soit confortée dans son principe de base, à savoir le pouvoir par le peuple. On comprend donc aisément, la nécessité d'établir des structures et des processus favorisant une proximité du citoyen avec les décisions qui le concernent (Poland, 2001).

Ceci dit, la participation des citoyens aux affaires de l'État ou de tout autre gouvernement municipal ou régional s'exerce à différents degrés et de multiples façons. Selon Bearse (2003), certains perçoivent l'acte de participer comme un devoir tandis que d'autres le considèrent comme un acte qui s'exerce à la discrétion de chacun. Il s'en suit que certains citoyens se limitent ponctuellement au vote électoral tandis que d'autres s'impliquent avec engagement tout au long de l'année. Malheureusement, la participation des citoyens est souvent le résultat d'une action injuste à leur égard ce qui transforme la démocratie en un processus qui est déclenché et non continu. Outre cela, Bearse (2003) propose également que les gens maintiennent une confiance en leurs politiciens malgré qu'ils ne connaissent ni les enjeux actuels, ni les nouveaux dossiers qui se créent. Quoique la société ne puisse plus offrir une grande part de son temps à de telles sortes d'activités dues aux multiples contraintes auxquelles elle est soumise, certains suggèrent que la valeur de la participation soit encore plus grande que celle de voter car la première aura une plus grande influence sur les *actions* que poseront les politiciens (Bearse, 2003). Quoi qu'il en soit, le principe de la participation est au cœur même d'un des plus grands pamphlet, la Déclaration universelle des droits de l'homme appuyé par le concert des pays membres des Nations Unies (1997) qui affirme que:

"Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis."

"Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays."

"La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote."

Bien que plusieurs pays membres n'accordent pas une importance équivalente à cette déclaration, il est maintenant fondamental de raviver l'intérêt des citoyens vis-à-vis des affaires de leur municipalité, régions et pays afin de redonner au terme "démocratie" sa vraie signification. Pour ce faire, plusieurs se sont tournés vers Internet. Certains gouvernements sont mieux préparés que d'autres vis-à-vis des échanges que souhaitent entamer leurs citoyens mais bon nombre d'eux progressent tout de même vers la création d'outils électroniques pouvant allouer une plus grande participation des citoyens (Phil Noble and Associates, 2001). Idée intéressante, Casaregola et Cropf (1999) avancent que Internet semble réellement être un synonyme de démocratie de part le fait que son ensemble ne soit pas géré ou régularisé par quiconque au monde.

La situation actuelle au Canada et dans le monde

Selon Phil Noble and Associates (2001), il semble que le gouvernement du Canada entretienne plus d'une vingtaine de forums qui se produisent une ou deux fois par an. Néanmoins, les occasions de participer de façon continue aux affaires du gouvernement canadien via Internet apparaissent moins visibles et prennent plutôt l'apparence de la cyberconsultation que celle de la cyberparticipation. Quoique plusieurs ministères offrent la chance de soumettre une question ou un commentaire, rien ne semble formel quant à la façon par laquelle cette information sera traitée ou considérée par la suite⁵. Or, comme l'avance Cook (2002; tiré dans Kable's Government Computing, 2002):

"(...) le vrai défi sera de convaincre le public du potentiel que détient la cyberparticipation et que le gouvernement puisse démontrer qu'ils sont prêts à écouter [Traduction libre]."

Sans aucun doute, le gouvernement canadien fournit d'innombrables documents sur ses sites Internet et a même permis aux citoyens canadiens de visionner la lecture du budget 2003 ainsi que tous documents rattachés en ligne, ce qui démontre une plus grande ouverture vis-à-vis de l'accessibilité à l'information sur Internet (Le budget de 2003, 2003). Le degré auquel s'exprime la cyberparticipation est donc pluridimensionnel. Somme toute, les citoyens peuvent tout de même communiquer avec leur député en accédant le site <http://www.canada.gc.ca> afin de s'informer et de faire des pressions si tel est nécessaire.

⁵ Voir: http://www.ec.gc.ca/comments_f.html et <http://www.tc.gc.ca/fr/contactez-nous.htm>

Pour ce qui en est des pays du monde, certains adoptent définitivement la cyberparticipation pour différentes raisons d'utilisations tout comme d'autre le font pour les mêmes que le Canada. Selon Phil Noble and Associates (2001), le mouvement établi au États-Unis par MoveOn.org (<http://www.moveon.org>) ont réussi à récolter suffisamment de dons monétaires pour financer la campagne électorale de certains candidats dont quatre sur cinq gagnèrent aux élections malgré le scandale Lewinsky. Les États-Unis sont tout de même de forts consommateurs de la cyberparticipation alors qu'ils peuvent recevoir des notifications de changement aux lois par courrier électronique dans l'état de l'Utah (<http://www.utah.gov>) et au Kansas (<http://www.accesskansas.org>) entre autres. Phil Noble and Associates (2001) ajoutent que la Suède⁶ et le Royaume Uni⁷ permettent aux gens de prendre une part active à divers débats qui se forment sur la création de politiques au pays. Il est noté également que les Philippins ont même utilisé la cyberparticipation pour retirer un président de ses fonctions. Mais aussi, l'utilisation de la cyberparticipation est particulièrement importante auprès de pays tels que le Pakistan et l'Israël ayant chacun fait un pas vers l'inclusion de leurs citoyens eu égard de la gestion de leur nation. Somme toute, bien que plusieurs pays s'élancent de plus en plus vers l'utilisation de la cyberparticipation, Kippen et Jenkins (2002) avancent que les gouvernements du monde n'ont toujours pas pleinement pris avantage de ce que propose la cyberparticipation. L'infrastructure permettant l'existence de cyberparticipation n'est donc pas encore bien défini chez chacun.

Forces

Avantages spécifiques à cette forme de communication.

Dans l'état actuel des choses, un ensemble surprenant d'auteurs propose une multitude d'effets bénéfiques qu'apportent, ou puissent apporter, la cyberparticipation des citoyens aux affaires publiques. La cyberparticipation permet d'entamer des discussions bidirectionnelles de masse sur une panoplie de sujets et ce, au moyen du courrier électronique, des salles de causeries et des tableaux d'affiches virtuelles (Clift, date inconnue; Phil Noble and Associates, 2001). Certes, les messages publicitaires à la télévision et à la radio arrivent à informer des sommes considérables de citoyens, mais les réactions doivent ensuite se faire par le biais d'une troisième technologie, le téléphone, qui n'offre ni une accessibilité rapide aux masses, ni un coût abordable (Clift, 2000, Top Ten E-Democracy...). Reconnaisant cette facilité de communication, il est profitable aux yeux des citoyens, des fonctionnaires, des partis politiques et des politiciens d'entamer des échanges quasi spontanés de ce genre afin d'améliorer et d'élargir la signification de la démocratie (Clift, 2000, Top Ten Tips...). Qui plus est, la cyberparticipation est relativement peu

⁶ Voir: <http://www.democratitorget.gov.se>

⁷ Voir: <http://www.ukonline.gov.uk>

coûteuse comme elle peut s'opérer au moyen de réseaux communautaire ou même être subventionnée par la création de partenariats (Schuler, 1996; tiré dans Alexander et Grubbs, 1998).

Avantages pour les citoyens.

Dorénavant, il semble que les citoyens auront progressivement la chance de s'affirmer tout en établissant un dialogue encore plus fructueux avec les acteurs susceptibles d'agir vis-à-vis de leurs intérêts et inquiétudes (Clift, 1998). La cyberparticipation a le potentiel d'armer le citoyen d'un pouvoir inédit qui est d'être au courant au fur et à mesure que le monde change, d'interroger la raison d'être des politiques qui l'influencent et de contribuer à ses prises de décision en période électorale ou autre (Clift, 2001; Casaregola et Cropf, 1999). La cyberparticipation promet également de déboucher sur un monde riche de libertés alors que les citoyens d'un pays et du monde pourront, pour la plupart, amorcer des échanges sans égard au statut, c'est-à-dire à pied d'égalité de part et d'autre (Casaregola, 1999).

Outre les bienfaits généraux de la cyberparticipation, elle introduit également de nombreuses opportunités d'apprentissages sous la forme de discussions, de débats et de mode de pression en ligne (Phil Noble and Associates, 2001). La création d'opportunités allouant les discussions en ligne ainsi que les débats électoraux entre politiciens et/ou citoyens valorisent les acteurs concernés, favorisent la concertation d'efforts en un seul but commun et apportent des réponses clés aux citoyens indécis (Brack et Clift, 1998; tiré dans Phil Noble and Associates, 2001).

Avantages pour les gouvernements.

Les gouvernements du monde courent également la chance de bénéficier de leur utilisation de nouvelles technologies telles que proposées par la cyberparticipation. En donnant place aux intérêts et aux inquiétudes des citoyens, ils se sentent reconnus et davantage confiants en leurs gouvernements (Clift, 2000, Top Ten E-Democracy...). Ainsi dit, leur sentiment d'apathie et de leurs "nous" contre "eux" vis-à-vis du gouvernement diminuent, le moral collectif augmente et la démocratie s'améliore ce qui favorisent la naissance d'un pays qui est admiré de ses citoyens (Phil Noble and Associates, 2001; Clift, 2000, Top Ten E-Democracy...). Outre cela, la cyberparticipation qui mène à une meilleure écoute et appréciation du citoyen donne vers le renouvellement d'intérêt et de respect à l'égard du gouvernement (Casaregola et Cropf, 1999).

D'ailleurs, la cyberparticipation représente aussi l'une des plus belles opportunités d'apporter son regard vers l'extérieur, d'encourager et de nourrir de nouvelles collaborations entre les acteurs et de favoriser une prise de décision adaptée aux enjeux tels que rapportés par ceux qui les éprouvent (Alexander et Grubbs, 1998). En travaillant de pair avec les citoyens pour identifier de nouvelles solutions aux problèmes observés, il est fort probable que celles-ci seront mieux reçues *et implantées* par chacun menant vers une utilisation plus judicieuse des ressources (Schuler, 1996; tiré dans Alexander et

Grubbs, 1998). En nouant des liens plus étroits entre les citoyens et leurs gouvernements, la cyberparticipation aura également le potentiel d'accroître l'importance de l'imputabilité au sein de la fonction publique (Alexander et Grubbs, 1998).

Quand aux avantages pour la société, il se dégage particulièrement que la cyberparticipation aura un impact notable sur le pays et le monde dans son ensemble et que celle-ci est l'un des meilleurs outils qui puisse exister dans un contexte où règne la démocratie (Clift, 1998; Phil Noble and Associates, 2001).

Faiblesses

Il est hors de tout doute que la cyberparticipation comprend une multitude d'avantages. Néanmoins, il importe de souligner quelques-unes de ses faiblesses afin de posséder toutes les connaissances nécessaires à une prise de position.

Kippen et Jenkins (2002) avancent qu'il est difficile de prévoir à quel degré la cyberparticipation est réellement représentative de l'opinion publique alors que les citoyens se sentent comme si leur pouvoir était inférieur à celui des groupes de pression. Cette conception est partagée par Kay Schlozman, professeure au département des sciences politiques au collège de Boston (É.-U.), qui avance que ce sont généralement les groupes de pression qui parlent au nom de tous les citoyens, en laissant plusieurs sans représentation (Smith, 1995). Elle poursuit en ajoutant que la participation aux affaires de l'État dépend de la capacité de comprendre le discours politique. Sans comprendre ce dont il s'agit, une grande part de la population s'éloigne de tout ce qui a trait au politique ne sachant pas comment s'y prendre, que dire et comment le communiquer. Sans doute, ce sont les mieux instruits et les mieux entourés au niveau socio-économique qui réussissent à percer la surface. Partager ses opinions au monde politique requiert une bonne capacité d'analyse et de synthèse, une facilité d'expression ainsi qu'une facilité à trouver les personnes et les informations nécessaires pour prendre position; tous ses éléments sont majoritairement trouvés chez les personnes qui travaillent en milieux organisationnels, qui bénéficient de certains avantages sociaux et qui ont connu un environnement social d'une qualité supérieur à la norme. Que faire de ceux qui n'arrivent pas à exprimer leurs besoins? Schlozman rajoute que très souvent, certaines ethnies n'arrivent pas à démontrer un intérêt dans les politiques étant donnée leur manque d'éducation qui s'est étalée tout au long de leur histoire.

Encore, il paraît évident que les technologies de l'information, en autant qu'elles permettent un système de communication pratique et efficace pour rejoindre facilement le public, peuvent servir de support idéal pour une participation plus active du citoyen. Par contre on observera que si l'outil technologique permet de rejoindre les masses, il ne garantit pas nécessairement l'accessibilité au processus décisionnel. Le problème relève d'avantage de sa nature systémique et pour le régler, il faut permettre une démocratisation de l'outil technologique pour qu'il soit accessible à tous. Doutrelepont (2002) dénonce le fait que Internet n'est pas acquis par tout le monde, elle dénonce également les

difficultés que posent l'inaccessibilité à Internet pour certaines personnes : « L'insertion de Internet dans la population est limitée par le coût d'acquisition et d'utilisation de la technologie, par ce que d'aucuns ont dénoncé, à juste titre, comme la nouvelle forme d'analphabétisme moderne qu'est l'analphabétisme informatique ». On peut notamment penser aux personnes âgées, aux démunis qu'il ne faudrait pas mettre aux bancs de la société, autrement c'est perdre de vue l'idéal qui est derrière la participation qui consiste en l'inclusion d'opinions provenant de toute part de la société. En somme, ainsi que le préconise Doutrelepont, l'accès aux technologies doit être facilité pour tous à moindre coût et dans de nombreux espaces publics.

Aux yeux du citoyen simple, l'appareil gouvernemental peut sembler une machine lourde et compliquée et l'on comprend bien pourquoi, comme le soutiennent Chevallier, Draï et Rangeon (1983) les textes prolifèrent, les processus décisionnels sont éclatés et vont dans tous les sens. Les auteurs ajoutent qu'une infime minorité de gens sont vraiment en mesure d'extraire l'information et d'en faire un usage stratégique car, selon eux, l'information a un caractère cumulatif; elle va d'abord à ceux qui en sont déjà pourvus. Ceci pour en venir à soulever des éléments pertinents sur la portée réelle des questions de participation et de transparence, à savoir que :

« (...) pour pouvoir exploiter l'information administrative, il faut encore savoir où s'adresser et comment l'extraire. Comme la participation, la transparence ne donne que l'illusion de l'égal accès : seuls ont la possibilité d'en tirer réellement partie, ceux qui sont capables de saisir clairement l'articulation des rouages, de surmonter l'enchevêtrement des textes; et, bien entendu, les interlocuteurs attitrés de l'administration, ceux qui sont en relation constante avec elle disposent sur ce plan d'un avantage évident (Chevallier, Draï, Rangeon, 1983, p. 54). »

Mais avant d'en arriver là, la question de base revient dans les faits à celle que soulève Dr. Macintosh à savoir comment la technologie permettra à la population de participer au processus démocratique (tiré dans Riley, 2001)? La question est fondamentale et présente des éléments de réponse dans les multiples actions que représente par exemple, la négociation dans des forums de discussion et la signature de pétition sur internet. Ce faisant, la cyberdémocratie permet au peuple de participer et d'exprimer son opinion sur la base d'un discours ouvert avec les agents décideurs. Le citoyen est véritablement en mesure de prendre part au processus décisionnel (Topics & Issues..., 2002).

Obstacles majeurs

Connaissant les forces et les faiblesses de la cyberparticipation, Kippen et Jenkins (2002) affirment que l'implantation de celle-ci à tous les niveaux gouvernementaux tarde car l'ouverture sur le monde ainsi que la transparence qui en suivra auront une influence profonde sur les structures, politiques et processus existants et, entraînera de multiples années préparatrices. Kippen et Jenkins ajoutent que

l'utilisation de la cyberparticipation est loin d'être chose courante alors que les campagnes électorales sont toujours organisées par des personnes appartenant à une autre école de pensée.

Recommandations

Le succès de la cyberparticipation dépend de nombreux facteurs. Entre autre, le citoyen doit être conscientisé vis-à-vis de cette nouvelle réalité, le gouvernement doit modifier son fonctionnement et être à l'écoute de ceux qui l'implémentent et enfin, certaines mesures doivent être mises en œuvre afin d'assurer un fonctionnement convenable de cette nouvelle forme de démocratie.

Comment s'y prendre auprès du citoyen ?

De prime abord, Clift (2000, Top Ten E-Democracy...) avance que le gouvernement (et tout autre groupe souhaitant partir des initiatives au moyen de la cyberparticipation) doit être proactif en promouvant la cyberparticipation comme il se doit afin que celle-ci soit jugée pragmatique par ses citoyens. Certes, le rôle des citoyens doit être défini avec minutie en s'assurant qu'ils comprennent quand, comment et où ils peuvent participer et quelles sont les instances auprès desquelles ils peuvent s'approcher pour plus d'information (Clift, 2000, Top Ten E-Democracy...). En outre, les groupes de discussion doivent fournir des informations claires, nettes et précises afin de guider leurs membres dans la bonne voie (Alexander et Grubbs, 1998), encourager la réalisation de discussions concrètes pouvant mener vers des impacts notables (Cain, Crabtree, Jellinek et Steinberg, 2001) et inviter des personnes d'autorité locale ou autre au sein des groupes afin de donner un sens pratique aux discussions (Clift, Start an Online...; Clift, 2000, Top Ten E-Democracy...). Dans un cas ou l'autre, il importe que la cyberparticipation soit complémentaire avec les autres formes de participation, c'est-à-dire que cette dernière doit être disponible pour les personnes sur place, par téléphone, par le courrier ordinaire et au moyen de Internet (Clift, 1998; Cain, Crabtree, Jellinek et Steinberg, 2001). Ceci dit, le gouvernement ainsi que les autres fournisseurs de cyberparticipation doivent également adapter la facilité d'utilisation de leurs outils aux types de participants qu'ils songent attirer et bien cibler les enjeux que vit leur population cible (Phil Noble and Associates, 2001).

Comment s'y prendre avec les administrateurs de la cyberparticipation ?

Quoi qu'on en dise dans le domaine privé, le gouvernement est doté d'un lourd mode de fonctionnement qui nécessite d'énormes préparatifs afin d'accueillir les plus petits changements. La fonction publique devra par conséquent se doter d'un plan de mise en œuvre et d'appui afin de faciliter l'intégration de la cyberparticipation dans le travail de ses fonctionnaires et politiciens. Comme l'avance Clift (2001), les gouvernements devraient travailler ensemble dans le but de créer un environnement de travail qui accueille la cyberparticipation en abordant les questions portant sur la résistance des

travailleurs et en s'assurant que les technologies nécessaires sont mises à leur disposition. De plus, Clift (2000; Top Ten E-Democracy...) et Phil Noble and Associates (2001) proposent que les administrateurs de la cyberparticipation devraient recevoir une formation à ce sujet tout en bénéficiant d'une évaluation de leur travail afin de faire place aux nouvelles tâches. Enfin, Clift signale que le volontariat s'épuise et qu'il faut reconnaître le travail relié à la cyberparticipation comme une activité officielle, si celle-ci doit subsister.

Comment gérer la cyberparticipation ?

Selon Clift (2001), la gestion de la cyberparticipation qui s'opère au moyen des listes d'envois et des salles de causerie doit être accompagnée de procédures et de règlements bien définis afin de réduire les malentendus potentiels. Il est fortement conseillé d'utiliser les services d'un gestionnaire et/ou modérateur qui s'assurera de ramener les gens aux questions discutées, de faire respecter les règles adoptées, de gérer le contenu des messageries et de prendre note des nouvelles pratiques qui se développent ailleurs (Clift, 2000; Clift, 2000; Top Ten Tips...). Les administrateurs ont également la responsabilité d'orienter l'utilisation de la cyberparticipation dans la bonne voie afin respecter sa raison d'être initiale (Clift, 1998).

Sans aucun doute, les administrateurs ont la responsabilité de s'assurer que les campagnes électorales qui utilisent la cyberparticipation soient financées de façons légales dans toute leur intégralité et que les contacts réalisés pendant une période au pouvoir (partis politiques, députés, etc.) ne peuvent en aucun cas être utilisés pour favoriser un parti plutôt qu'un autre pendant les campagnes électorales (Cain, Crabtree, Jellinek et Steinberg, 2001; Clift, 2000, Top Ten E-Democracy...).

Somme toute, la transparence est un aspect vital de la cyberdémocratie. On observe cela dans le fait qu'elle soit intimement liée à l'accessibilité du citoyen à l'information provenant des structures gouvernantes. On dira toutefois, que le concept de transparence pour être effectif et permettre une réelle accessibilité à l'information du gouvernement doit répondre à certaines exigences à savoir que : l'information qui est exposée au public doit être fiable, exacte, authentique et intégrale. Selon Chevallier, Draï, Rangeon (1983, p. 50), les conditions nécessaires pour une participation réelle sont :

« (...) la transparence, effort permanent d'explication en direction du public, rapprochement, changement de contexte relationnel, faire place au souci d'information, atténuation de la règle du secret, divulgation d'information, droit à l'information ».

Cyberconsultation

Nos sociétés actuelles, celles de pays démocratiques en particulier, voient également l'apparition de la cyberdémocratie sous une deuxième forme, soit celle de la cyberconsultation. La cyberconsultation, contrairement à la cyberparticipation, comprend une invitation claire et nette de la part du gouvernement

vers le citoyen afin que ce dernier partage ses connaissances et/ou opinion sur un sujet donné. Il importe à présent d'aller plus en profondeur et d'explorer l'état de la cyberconsultation au Canada et au monde.

La situation actuelle au Canada et dans le monde

D'ici l'an 2004, le gouvernement du Canada mettra l'ensemble complet de ses renseignements à la disposition de ses citoyens sur Internet alors que jusqu'à présent, plusieurs progrès ont déjà eu lieu. A priori, le site Web du gouvernement du Canada (<http://www.canada.gc.ca>) a été restructuré de façon à ce qu'il soit plus facile d'y accéder. Aussi, les ministères et leurs agences vérifient plus souvent le contenu de leurs sites Web afin de s'assurer que l'information est mise à jour, et qu'elle est disponible dans les deux langues officielles. La loi canadienne d'accès à l'information impose que toute information reliée au fonctionnement du gouvernement soit divulguée; s'il y a des exceptions, elles doivent être limitées et spécifiques. Les bouleversements liés au monde de l'électronique provoquent des révisions de plusieurs documents tels que la Loi canadienne d'accès à l'information de 1983 et la Loi sur les langues officielles de 1988.

La cyberconsultation est un phénomène proprement nouveau. La promotion de ce nouvel outil est en train de se développer et relève de la responsabilité du Conseil privé. Pour permettre de bonnes consultations, le gouvernement canadien a identifié certains points importants: En plus d'un bon leadership, il faut faire des études et des essais dans le domaine, il faut inventer des mesures de sécurité, il faut se tourner vers les nouveaux progrès que proposent les autres pays, il faut voir à la formation de la population et, il faut s'inspirer du domaine privé.

Le gouvernement canadien n'est qu'à ses débuts vis-à-vis de la consultation en ligne, et devra attendre pour voir s'il faut apporter des changements dans les lois qui concernent la cyberconsultation. Jusqu'ici, il ne semble pas y avoir aucun plan de changer quoi que ce soit, dans les lois ou les pratiques (Poland, 2001, Online Consultation...). Le gouvernement canadien a toutefois engagé quelques expériences de consultations dans divers ministères (voir Annexes A et B). Les municipalités restent notamment les meilleurs paliers de gouvernements pour ce type d'expérience.

Par ailleurs, les municipalités canadiennes commencent à découvrir ce monde technologique par la création des communautés en ligne. Les communautés en ligne sont des sites Web, où non seulement le gouvernement mais aussi les citoyens peuvent afficher des informations; ceci dit, il est question d'établir un lien direct entre gouvernements et gouvernés. Il est dommage cependant, qu'il n'y ait pas grandes municipalités qui aient atteintes un tel niveau, la plupart n'étant qu'au stade embryonnaire. À titre exemple, les municipalités du Canada peuvent encourager les organismes, associations, entreprises et écoles environnants à soumettre leur liens électronique afin qu'il soit intégré au site Web communautaire. Avec cette initiative, la ville d'Ottawa encourage la consultation et permet effectivement d'offrir des consultations en ligne.

Comme il l'a été dit auparavant, la consultation en ligne est loin d'avoir atteint sa maturité vu qu'elle est toujours au stade de sa création. Malgré ce retard, Lenihan et Hanna (2002) proposent que la ville d'Ottawa soit l'une des municipalités qui envisage un effort soutenu envers des projets axés sur la cyberdémocratie. Dernièrement, la ville a fait l'essai d'un projet pilote, Smart City Summit, pour stimuler les interactions entre les citoyens et le gouvernement. Cette conférence était diffusée en direct, et permettait aux citoyens de poser leurs questions et d'obtenir des réponses rapidement via leurs courriers électroniques.

La ville d'Ottawa a le projet de diffuser les réunions du conseil et des divers comités sur Internet, afin que les citoyens aient la possibilité de poser et de partager leurs questions ainsi que leurs points de vue avec les conseillers municipaux. La ville d'Ottawa offre déjà des réunions ouvertes aux publiques pendant lesquelles des tableaux, des graphiques et des documents sont présentés afin de répondre aux questions des citoyens présents. Malgré cette initiative, la ville d'Ottawa essaie de trouver des moyens supplémentaires de consulter la population via Internet alors que les réunions sur place présentent certains désavantages tels que les taux de participation inégale, les intempéries, etc.

En instaurant la consultation via Internet, la ville d'Ottawa est soucieuse du fait que la représentation soit équilibrée. Pour être assuré de cet équilibre, certaines considérations sont mises de l'avant à travers des questions tels que: « Comment savoir si les gens qui participent représentent vraiment l'ensemble des citoyens? Est-ce une bonne idée que d'utiliser la technologie de la télédiffusion sur le Web pour tenir ce genre de consultations? Étant donné ce que nous savons du fossé numérique, ces consultations ne risquent-elles pas d'être encore moins représentatives? Serait-il équitable de transmettre l'information par une voie de communication à laquelle les citoyens n'ont pas tous accès? La ville a-t-elle les moyens de poster ces renseignements tout en les affichant sur Internet? Serait-il injuste de se limiter à Internet? Cela créerait-il un système élitiste? » (Lenihan et Hanna, 2002).

Au sein de l'hôtel de ville de Saskatoon prévalent les mêmes inquiétudes. Cette dernière qui avait pour intention d'afficher une nouvelle question à chaque jour sur son site Web afin que les citoyens partagent leurs opinions fut contrainte d'abandonner ce projet en raison du coût beaucoup trop dispendieux. On craignait de la même manière que certains ne soient laissés de côté par cette pratique, soit parce qu'ils n'ont pas d'ordinateur ou encore qu'ils ne peuvent accéder à Internet. En somme, la consultation en ligne ne répondait pas à l'objectif de rejoindre un échantillon représentatif de la population. À cette option on a accordé la préférence à la forme de tribune où les gens peuvent se présenter en personne.

Pour ce qu'il en est des autres régions du monde, la France, la Finlande et l'Hollande ont gagné un certain intérêt.

D'abord, la France considère que même si la consultation est une composante importante de la cyberdémocratie, elle est rattachée directement au vote électronique. Tout doit être géré et réglementé

pour que les renseignements personnels soient maintenus confidentiels et que tous les gens puissent avoir la même chance de participer. La France a actuellement un comité qui essaie de coordonner cette question (Poland, 2001, Online Consultation...) (voir Annexe C).

La Finlande, pour sa part, n'est qu'aux étapes préliminaires vis-à-vis de la cyberconsultation. Jusqu'à présent, ils cherchent surtout à connaître ce que les gens souhaitent savoir. Partant de là, les organismes centraux de la Finlande ont décidé de faire un projet pilote portant sur la cyberconsultation en 1999. Le ministère des Finances a lancé un projet nommé « New Information Technology and Citizen's possibilities to influence decision-making ». Le projet pilote visait trois objectifs: savoir comment les sites Web du gouvernement peuvent mieux servir les citoyens, concevoir un site Web (www.suomi.fi) pour la fonction publique où tous les renseignements concernant cette institution seraient disponibles et servir de forum de discussions où les citoyens pourraient partager leurs points de vue et leurs observations (voir Annexe D). Il importe de noter que le projet pilote nommé *otakantaa* est toujours en phase de construction et n'a pas encore amené de changements à la législation (Poland, 2001, Online Consultation).

Enfin, on retiendra que le premier ministre de l'Hollande a un site Web où ses concitoyens peuvent lui faire part de leurs commentaires, de leurs préoccupations et même discuter directement avec lui. Sujets controversés ou non, le Premier ministre s'engage à répondre aux questions (Gouvernements et organisations gouvernementales en ligne dans le monde, 2002).

Forces

Les forces de la cyberconsultation sont nombreuses. Premièrement, la consultation en ligne permet un lien plus direct et plus fort entre les citoyens et le gouvernement, voir un engagement plus important. Notons que la démocratie représentative fut inventée pour remplacer la démocratie participative de la Grèce ancienne en raison de l'étendue du territoire et des distances entre les différentes communautés. Toutefois, l'avènement de Internet et de la consultation en ligne permet à plus de gens de participer à la aux affaires de l'État peu importe leur emplacement géographique. Les consultations en ligne sont considérées comme un outil qui permet aux cadres et aux politiciens de prendre des décisions plus éclairées.

En somme, l'ensemble de ces éléments débouche sur une conclusion, à savoir que la représentation politique est en train de changer. Mais pourquoi change-t-elle? La raison première est que, de nos jours, les sociétés sont diversifiées au point de vue social, culturel et économique. À titre d'exemple, on peut tout banalement se référer à une circonscription d'une région de Toronto, zone métropolitaine qui représente environ 120 000 personnes; tous ces individus représente différents besoins, différentes attentes, différentes coutumes et différentes religions. Inviter ces gens à statuer sur diverses questions exige que les citoyens se sentent écoutés, pris en compte, en somme consultés.

Faiblesses

La cyberdémocratie engendre tout de même certains doutes, surtout en ce qui concerne le rôle de l'élu qui se voit outrepasser par les citoyens. Malgré cela, il ne faut pas oublier que les citoyens ont toujours été consultés; la cyberdémocratie et la cyberconsultation permettent simplement de rejoindre les masses de façon plus efficace.

Malgré qu'on demande l'avis des citoyens, il ne faut pas oublier que plus les gens seront impliqués, moins ils auront la chance d'être contents par les alternatives adoptées; donc, peu de chance d'avoir un consensus. Le Canada était peut-être plus homogène sur tous les plans un certain temps passé, mais ne l'est plus avec l'arrivée d'immigrants variés, de nouvelles religions, de nouvelles cultures, etc. Un gouvernement qui gère bien ses affaires ne signifie pas nécessairement qu'il suit les recommandations du public à la lettre, même si ce public donne son avis concernant les politiques publiques questionnées. Suivant cette ligne de pensée, il existe aussi le risque de populisme; les personnes dites populistes pensent que les politiciens devraient intégrer les idées des citoyens ordinaires à la formulation de meilleures politiques. Pour eux, la plupart des personnages politiques, ou hauts-cadres, n'écoutent qu'une certaine élite de la population, souvent des groupes d'intérêts, et de ce fait ne représentent plus leurs électeurs.

Ceci nous amène aux risques de l'élitisme, qui ne sont pas non plus à négliger. Plusieurs pensent que la cyberconsultation permettra de meilleures politiques si les politiciens entendent directement les préoccupations de leurs citoyens, ou des organisations, sur telles et telles questions. Cependant, un groupe d'intérêt pourrait prendre avantage et devenir l'élite écoutée. Tous bien considéré, Alcock et Lenihan (2001) suggèrent que :

« Ces méthodes sont considérées comme de simples consultations qui ne remplacent en rien le gouvernement. »

Les consultations ne sont pas un moyen de dicter au gouvernement ce qu'il doit faire, mais plutôt de faire connaître au gouvernement les opinions du public.

Obstacles majeurs

Lorsqu'on pense aux obstacles, on est tout de suite interpellé par la question de l'accessibilité. Selon Poland (2001, Online Consultation...), il faut que les gouvernements soient absolument certains de l'accessibilité de tous les citoyens. La base de la cyberdémocratie et de la cyberconsultation est de donner au public la chance de consulter les informations du gouvernement par un biais de technologies électroniques et ce, pour tout citoyen qui le souhaite. Malgré que tout citoyen soit autorisé d'accéder à l'information, il peut y avoir un problème d'accès. Dans le fond de la chose, le terme « accessibilité » entend la possibilité réelle de tous les citoyens de pouvoir consulter les informations du gouvernement via

Internet. Sur ce, Poland (2001, Online Consultation...) avance que pour mesurer le degré d'accessibilité, il faut examiner plusieurs facteurs :

- Le public doit savoir où trouver l'information, quel gouvernement est en ligne et comment trouver les sites.
- L'information doit être présentée avec des logiciels accessibles à tous.
- Même si le site est complexe, le citoyen doit être capable de naviguer à sa propre façon, ou encore être capable d'utiliser le mécanisme de recherche du site.
- Le prix de l'information ne doit pas empêcher aucun citoyen d'utiliser la consultation en ligne.
- Les citoyens doivent être certains que l'information est exacte, intacte et authentique.
- L'information doit être très claire, que ce soit le contexte ou la présentation.
- L'information devrait être accessible à tous les citoyens, même les aveugles, les handicapés visuels et autres.

Pourquoi l'accessibilité est-elle importante dans la cyberdémocratie et dans la consultation en ligne? La cyberdémocratie et la consultation en ligne ne peuvent exister sans une bonne accessibilité à l'information, par voie électronique, du gouvernement. Si l'accessibilité est difficile, les citoyens ne pourront pas prendre connaissance des projets et des décisions de leurs gouvernements. Or, sans une bonne information, la consultation ne peut se faire adéquatement. Les décisions et les plans des gouvernements doivent être connus des citoyens et des groupes d'intérêts; de cette façon, ils seront en mesure de pouvoir contester ce qui ne les satisfait pas. Le gouvernement doit donc être transparent pour avoir un bon système de cyberconsultation et s'assurer que la consultation est accessible à tous, peu importe la langue, les handicaps physiques, visuels et/ou auditifs. Dans cette optique le gouvernement du Canada a, en mai 2000, adopté un « guide » pour que les sites des différents ministères ou départements soient standardisés de sorte que leurs caractéristiques répondent à des normes similaires. Ce guide donne aux ministères et départements des directives sur les langues officielles, les informations personnelles, la configuration des courriels. Ce guide peut être trouvé à l'adresse suivante: www.cio-dpi.gc.ca/clf-upe/

Un autre obstacle est d'établir qui participe? Le public en général pourrait peut-être participer davantage et aurait ainsi une plus grande liberté; par contre, le citoyen ordinaire ne s'impliquera pas de façon répétitive par manque de temps, d'intérêts, ou de connaissances. Sans doute, ceux qui pourront vraiment s'impliquer continueront d'être les groupes d'intérêts. Il s'en suit que la cyberconsultation ne doit pas être dominée par les groupes d'intérêts pour renforcer la démocratie, car leurs intentions peuvent être trompeuses. Il est nécessaire de se poser des questions sur le rôle que les groupes d'intérêts peuvent jouer : Les groupes d'intérêts doivent avoir quelle influence? Quels groupes doivent être inclus dans les négociations? Le gouvernement et ses élus joueront quel rôle? Les groupes d'intérêts sont beaucoup

impliqués pour influencer les politiques, et parfois ils ne sont même assis aux tables de négociation. Les groupes d'intérêts se justifient, en raison qu'ils ont le mandat de parler au nom de la population; mais, il importe d'interroger leurs motivations de temps à autre. Ces groupes sont généralement motivés non par des idéologies, mais pour des partis politiques. Donc, même s'ils pourraient participer aux tables de négociations virtuelles, ceci ne voudrait pas signifier une plus grande légitimité et le risque de d'élitisme serait important.

Recommandations

Pour vraiment avoir un rapport de consultation efficace avec le public, le gouvernement se doit de présenter un format de site et une information qui répond à un souci de communication entre l'administration et les administrés. L'information fournie doit être disponible et mise à jour régulièrement. Par ailleurs, pour que les sites des gouvernements soient efficaces, les institutions pourraient sans doute s'inspirer du domaine privé pour générer des pratiques et des façons de faire qui soient actuelles.

Une autre recommandation en faveur de la cyberconsultation concerne la nécessité d'établir un leadership qui est fort; les politiciens devront faire leur part en implantant une cyberdémocratie de fait et non une cyberconsultation de surface. Pour cela, il faut inciter la population à participer, à aider les citoyens à comprendre les enjeux actuels. La cyberconsultation en ce sens devrait servir de support ferme à l'engagement vers une réelle cyberdémocratie soucieuse d'asseoir des principes de gouvernance viables. Selon Lenihan (2002), cette information est nécessaire pour :

« (...) promouvoir le développement économique (...) ; combler les besoins des citoyens, par exemple, répondre aux questions qu'ils posent souvent; créer une source d'information pour les communautés d'intérêt (...); encourager la discussion sur les questions d'intérêt public (...); encourager le tourisme ».

Souvent on parle de privatisation versus organisation, ce sujet s'applique aussi pour la cyberconsultation. Pour que les sites des gouvernements soient efficaces, les gouvernements ainsi que leurs institutions pourraient peut-être s'inspirer des sites Web du domaine privé. A vrai dire, les techniciens du gouvernement ne doivent pas être les seuls à créer et gérer les sites Web du gouvernement.

Pour que la cyberdémocratie ainsi que la cyberconsultation fonctionnent bien, le leadership doit être fort. Les politiciens devront faire leur part en demandant au gouvernement d'implanter la cyberdémocratie de pair avec un personnel qualifié dans le but d'inciter la population à participer et comprendre les enjeux actuels.

Selon Lenihan (2002), il ne faut pas oublier que la cyberconsultation ainsi que toutes autres composantes de la cyberdémocratie doivent :

« (...) faire ressortir l'importance du débat, des compromis et du travail collectif. Les processus doivent être conçus de manière à promouvoir la discussion, l'apprentissage, la négociation et le compromis, tout en demeurant ouverts, inclusifs et redevables. »

En terminant, il est essentiel d'insister sur les perceptions pour se mettre à l'abri du quiproquo. La cyberconsultation devrait être vue par les politiciens ainsi que par le citoyen comme une nouvelle façon d'agir, le vecteur d'une action nouvelle qui réconcilie d'une part la conception de la décision publique avec son implantation et d'autre part, le citoyen avec le décideur.

Cybervote

Les sociétés d'aujourd'hui vivent présentement une révolution technologique. Le développement rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication influence donc l'accès et la participation du processus électoral. Le Canada, comme bien d'autres pays, a donc comme défi d'implanter dans son administration publique des mécanismes technologiques afin de simplifier et d'améliorer la qualité et la rapidité du service aux clients ainsi que de promouvoir l'excellence et le leadership en matière électoral. Les administrations publiques du Canada, de plusieurs états américains, des pays européens ou en voie de développement et les provinces canadiennes y ont exprimé un intérêt. Le vote électronique fait parti d'un des outils de la cyberdémocratie. Avec l'émergence et la progression de Internet, le monde entier est devenu comme un gros village virtuel faisant place à une meilleure transparence des gouvernements ainsi qu'une plus grande liberté d'expression de la part des citoyens. « Impossible de nos jours de lire le journal ou d'écouter les nouvelles, voire même d'entendre le discours du Trône, sans qu'on nous parle de l'importance d'Internet! Il en est question dans tous les domaines, et il est tout naturel de se demander : qu'en est-il de l'effet d'Internet sur les élections? » (McMahon, 2000). Pour certains auteurs, comme Ross Perrot, la démocratie électronique est essentiellement le vote électronique. Pour l'auteur Pierre Levy, la cyberdémocratie est autre chose, notamment, toute sa dimension délibérative. Il parle d'un moyen de communication de tous vers tous, interactif, avec communication dans tous les sens (Idées en l'ère, 2002).

En 1998, KPMG avait comme mandat de faire une étude dans le but de voir les répercussions de la technologie de l'information sur le processus électoral canadien. Par ailleurs, les citoyens canadiens ainsi que tous les paliers gouvernementaux du Canada et étrangers commencent à examiner ce dossier. « De récentes enquêtes américaines montrent que les internautes sont plus intéressés par l'actualité politique et votent plus que les citoyens non connectés. De plus, de nombreuses entreprises se sont lancées sur le marché prometteur du vote politique en ligne » (Levy, 2002, Vers la cyberdémocratie).

Par ailleurs, il existe une différence entre le vote électronique et le vote par Internet. Tout d'abord, il faut mentionner que le vote par correspondance existait avant le vote électronique et le vote par Internet. Un électeur votant par correspondance, place son bulletin dans une enveloppe vierge qu'il

met dans une autre enveloppe qu'il authentifie en la signant et la scellant. A la réception, seule l'enveloppe interne est mise dans l'urne après contrôle de l'enveloppe externe (Les quatre défis de l'eVote, 2000). Par ailleurs, le vote par Internet peut se faire par distance tandis que le vote électronique se fait dans les bureaux de scrutin. Lorsque les citoyens votent de façon électronique, ils ont un écran devant eux et doivent choisir leur candidat soit en touchant l'écran, soit en tapant sur une touche. Ensuite, leur vote est automatiquement enregistré et ajouté aux autres votes. « Le vote électronique doit être considéré comme une étape intermédiaire avant le vote par Internet » (Le vote par Internet; Dumout, 2001). De plus, le vote par Internet est pratique courante dans le secteur privé.

La situation actuelle au Canada

Le processus de vote au Canada est un des plus efficient et respecté au monde. Le Canada figure parmi les plus avancés technologiquement. Par contre, il existe un paradoxe électoral au Canada. Même si le Canada est doté d'un des systèmes de vote des plus avancés et respectés au monde, le taux de participation est l'un des plus bas des pays industrialisés. Élections Canada est un chef de file dans l'automatisation et à l'informatisation de ses méthodes de travail (ex: Registre national d'électeurs, Systèmes de gestion des scrutins, Site Web d'Élections Canada, etc.). Ceci lui permet d'être efficace et exact dans son processus de vote et de mieux servir ses clients.

Les Canadiens ont de plus en plus recours aux nouvelles technologies de l'information comme le guichet automatique, lecteurs de codes à barres, commerce électronique, etc. L'attitude des Canadiens change au fur et à mesure que ces technologies deviennent de plus en plus présentes dans leur vie. Les gens voient l'efficacité de ces systèmes et acquièrent une certaine confiance envers ces systèmes. Par conséquent, l'acceptation de ces technologies peut prendre un certain temps avant que les citoyens peuvent y faire confiance. Ils doivent aussi savoir que les nouveaux modes de scrutin ont été expérimentés et mis à l'épreuve pour une certaine période de temps.

Les nouvelles technologies de vote peuvent convenir aux gens où l'accessibilité pose un problème comme les aînés, les Canadiens vivant dans des régions isolées ou à l'extérieur du pays, les personnes handicapées, les femmes, les communautés ethnoculturelles, etc. L'étude KPMG a aussi noté que les personnes ayant des difficultés de transport ou d'accès physique à un bureau de scrutin, étaient intéressées par les méthodes de vote leur permettant ainsi de voter de la maison.

De plus, la majorité des gens interrogés lors de la dernière élection fédérale ont exprimé qu'ils seraient prêts à utiliser les nouvelles technologies de vote. Ils ont aussi indiqué que les nouvelles technologies pourraient offrir plus de choix quant au moment et à la manière de voter. KPMG conclut dans son rapport que les gens voient le vote électronique comme un moyen d'accroître la facilité et l'accessibilité du vote plutôt que comme une solution radicale au mode de scrutin traditionnel. Les Canadiens font confiance au système actuel car il existe depuis longtemps et ils savent que le système

fonctionne bien octroyant des résultats fiables. Les Canadiens interrogés, ont signalé de l'enthousiasme envers les nouvelles technologies en autant qu'elles soient faciles à comprendre et ne les limitent pas au vote électronique, c'est-à-dire qu'ils aient la possibilité d'avoir recours au processus de scrutin traditionnel.

De plus, selon une étude réalisée par Market Explorers Incorporated entre le 1^{er} et le 5 avril 1998, dans la circonscription de Port Moody – Coquitlam, en Colombie-Britannique, 73 p. 100 des répondants pensaient qu'il serait peu ou pas du tout important de voter dans un bureau de scrutin si d'autres options pratiques étaient offertes.

Le Canada est très avancé technologiquement mais a décidé de ne pas être un pionnier dans le domaine des élections sur Internet pour des questions techniques et juridiques. Aux dernières élections fédérales canadiennes en 2000, les citoyens n'ont pu voter de façon électronique, mais une nouvelle loi électorale canadienne a vu le jour en novembre 2000. Cette dernière va permettre de faire des tests/projets pilotes en ce qui concerne le vote électronique. De plus, le ministre Boudrias souhaite pouvoir convaincre ses collègues d'introduire le vote électronique aux Communes (Dépenses électorales : les groupes d'intérêt dans la mire de Chrétien, 2003).

Au niveau fédéral, il n'existe aucun précédent concernant le vote en ligne. Cependant, nous pouvons constater que de nombreuses expériences ont été effectuées au niveau provincial et municipal. Les expériences sont davantage plus nombreuses au niveau municipal. Certaines régions du Québec, comme la ville de Québec et Lévis, ont expérimenté le vote électronique pour élire leurs conseils municipaux. Le vote électronique a permis de connaître les résultats dès la fin du scrutin puisque les votes ont été comptabilisés automatiquement à la fermeture et relayés par modem au bureau central. Ce système leur permettait de connaître les nouveaux maires ou mairesses et leurs conseils de 30 à 45 minutes après la fin du vote » (Les électeurs choisissent maire et conseillers dans 300 municipalités et villes, 2001). En novembre 2002, six municipalités ont aussi utilisé le vote électronique pour leurs élections (Des maires réélus, 2002).

En effet, le 26 janvier 2003, le Nouveau Parti Démocratique ont fait une élection afin d'élire leur nouveau chef. Ce fut la première élection électronique de l'histoire canadienne impliquant les partis politiques fédéraux. Seulement 1 630 des 82 000 membres ont eu à se déplacer à Toronto pour élire le successeur d'Alexa McDonough. Il a été le premier pays à recourir au vote électronique, et avoir été retransmis sur Internet (Le député Lorne Nystrom annonce sa candidature à la direction du NPD, 2002).

Au Canada, un article paru concernant l'élection qui s'est déroulé dans un diocèse ecclésiastique pour les régions de St John's, Terre-Neuve jusqu'à Montréal où le vote électronique a permis au groupe de sauver plus de 20,000.00 \$ en frais de déplacements. Même les universités canadiennes se préoccupent du vote par Internet. Le 11 et 12 février 2003, l'Université de Moncton a expérimenté pour

la première fois le vote par Internet afin d'élire son nouveau conseil de la Fédération des étudiants et étudiantes du Centre universitaire de Moncton (voir Annexe E).

Forces

Selon certaines études et expériences, le vote en ligne permet d'augmenter le nombre de participants aux élections. L'Arizona et l'Alaska ont pu le constater suite à leurs expériences. Étant donné que la nouvelle génération, soit les personnes âgées de 18 à 25 ans, est familière avec l'utilisation des nouvelles technologies et de Internet, le vote en ligne pourrait les inciter à participer davantage aux élections. D'ailleurs, c'est ce groupe d'âge qui présente le plus faible taux de participation (Gariépy, 2003). Il permet une plus grande accessibilité aux citoyens. Ils n'ont pas besoin de se déplacer pour voter, dépendant du type de vote électronique (Le vote par Internet). Statistiques Canada rapporte que la majorité des foyers canadiens ont accès à Internet, soit à la maison ou au travail ce qui rend cette nouvelle technologie plus accessible.

De plus, le vote en ligne permet de faciliter et de rendre plus rapide le dépouillement et le traitement des votes. L'urne électronique opère un décompte automatique des votes, et offre des résultats sûrs (Molénat, 2002). De cette façon, la communauté et les élus peuvent connaître plus rapidement les résultats du scrutin. Cette technique limite les efforts des employés du scrutin et permet aussi de sauver de l'argent et du temps. « La plupart des résultats des votes enregistrés électroniquement pourront être dévoilés en quelques minutes. Fini les luttes serrées et les remontées spectaculaires. Fini également les célèbres prévisions des analystes de Radio-Canada. Si la tendance se maintient, dit Marcel Blanchet, nos soirées électorales devant le petit écran risquent d'être passablement plus courtes » (Trudel, 2001).

En outre, le vote par Internet permet aussi de lutter contre l'abstention électorale (Le vote par Internet). Étant donné que les élections sont plus accessibles, les citoyens ont plus la chance de participer aux élections. Par conséquent, le taux de participation augmente et les coûts liés aux élections diminuent. De plus, le vote électronique devrait permettre de réduire considérablement les votes résiduels.

Le vote en ligne pourrait devenir une autre option du système électoral qui deviendrait un système mixte de vote papier, de vote électronique et autres moyens (Gariépy, 2003). De cette façon, les citoyens auront plus d'options quant aux choix de leur méthode de vote. En plus, le vote électronique pourrait permettre de disposer l'information en plusieurs langues afin de rejoindre et d'accueillir les multiples ethnies au Canada et partout dans le monde.

Finalement, le vote électronique va permettre de réduire les dépenses électorales et les coûts d'organisation des scrutins ainsi que de rendre le financement électoral plus transparent. « Les campagnes électroniques coûteraient et coûtent déjà moins cher que les voies d'affiches et les messages publicitaires à la télévision ou à la radio » (Levy, 2002). Moins d'employés aux élections, moins de

papiers de vote, moins de gaspillage inutile, etc. Tous ces avantages permettraient de simplifier et améliorer le processus électoral.

Faiblesses

Malheureusement, il n'existe pas seulement que des avantages. Avant de procéder à l'implantation d'un système de vote électronique, il est très important de prendre conscience et d'essayer de régler tous les problèmes liés à la sécurité ainsi que les problèmes techniques.

Tout d'abord, l'authentification soit la vérification de l'admissibilité de chaque électeur peut poser des problèmes. Par contre, certains de ces moyens sont un peu contestés par les citoyens puisqu'il pourrait porter atteinte à leur vie privée.

Ensuite, il y a le secret de vote concernant toutes les questions de confidentialité et de protection des renseignements personnels. « Le vote à distance par Internet est très vulnérable à la fraude électorale. » Un ordinateur non sécurisé peut être la cible de hackers pouvant porter atteinte à la démocratie. De plus, ceux qui votent à distance pourraient être victime de pressions de leurs collègues de travail ou ceux-ci pourraient tout simplement regarder leur vote faisant disparaître le secret de vote. Les gens ont aussi peur du maraudage, soit de la vente de votes. En plus, la société informatique pourrait garder une copie du vote.

D'ailleurs, il y a la sécurité du système car le vote en ligne semble très risqué. Certains gens disent faire des courses en ligne, des transactions avec leurs banques, pourquoi pas avec les élections. Cependant, il faut clarifier que les banques tolèrent un certain niveau de fraude ce qui n'est pas acceptable avec les élections.

Il y a également l'égalité et toutes les questions d'accessibilité. L'accès à Internet est encore trop inégal pour les citoyens. De plus, certaines personnes ne peuvent se déplacer (Les quatre défis de l'eVote, 2000). Malgré l'augmentation des Canadiens à un accès Internet, le nombre de citoyens ayant accès demeure restreint (riches/pauvres, éduqués/non éduqués).

Par ailleurs, le principal enjeu du vote électronique est la participation. Les pays occidentaux souffrent d'un faible taux de participation aux élections démocratiques (Les enjeux de l'eDémocratie, 2000). Les jeunes ont le plus faible taux de participation. Il y a aussi le fossé entre les générations. Selon une étude, les jeunes de 18 à 34 ans seraient plus favorables au vote par Internet que les personnes âgées de 55 ans et plus. Il ne faut pas oublier que les personnes âgées sont la majorité de la population, donc il ne faut pas les oublier (Alexander, 2000).

Il est important de noter que chaque mécanisme de vote, même les votes papiers, pose un risque de sécurité. Aucun système n'est 100% parfait et sûr. Le vote électronique ne remplacera peut-être jamais le vote papier car ce dernier demeure la méthode traditionnelle la plus utilisée et la plus accessible (Garipey, 2003). La conclusion d'un rapport dont l'objectif était de démontrer l'incidence des différentes

techniques sur la comptabilisation des votes résiduels (blancs ou non validés), démontre que le vote électronique ou par carte à perforer (3%) engendre plus de votes résiduels que les autres, soient les bulletins en papiers ou scannés et la machine à levier (2%) (Dumout, 2001).

Finalement, pour que le système fonctionne, il faut qu'il soit accepté par les citoyens. Les citoyens sont les plus importants éléments dans le processus démocratique. Le processus d'acceptation pourrait prendre du temps mais s'avérer très important.

« The challenge is not about technology, it is about how you manage and change structure, people and organizations to respond to citizens, said Mr. Williams » (No votes for net elections, 2002).

« No candidate will ever again be able to proclaim themselves, as Clinton once could, a computer illiterate, for the Net has become the motor for a new form of democracy. It is a powerful weapon and a dangerous liability, and there is a vast, swelling constituency of voters to be wooed and won. The Internet, in short, is the 51st state » (Harris, 2003).

Obstacles majeurs

Les principaux obstacles seraient le cadre juridique et l'infrastructure.

Technologies de vote

Afin d'accroître l'accessibilité au processus de scrutin, plusieurs possibilités sont offertes grâce aux nouvelles technologies. Le téléphone, Internet, le câble, les bornes interactives et les guichets automatiques, les dispositifs de saisie de données portables (numériques et cellulaires), les cartes à puces et les autres identificateurs personnels furent examinés. KMPG conclut dans son rapport que les trois technologies suivantes, bornes interactives, le téléphone et Internet, offrent un plus grand potentiel aux Canadiens en raison de leur vaste accessibilité et de leur acceptation par le public (voir Annexe F).

Le téléphone s'avère être le plus populaire pour le vote électronique en raison de sa disponibilité dans les foyers canadiens et sa capacité de rejoindre les gens éloignés géographiquement. Toutefois, les gens sont également intéressés par Internet. Cependant, la contrainte majeure demeure la sécurité.

« La conclusion générale la plus importante de la présente étude est que les nouvelles - et particulièrement les trois que sont les bornes interactives, le téléphone et Internet - offrent la possibilité d'améliorer sensiblement l'accessibilité et l'efficacité du processus électoral au Canada » (La technologie et le processus du vote, 1998).

« Au cours de l'évaluation de ces technologies, nous avons revu l'expérience canadienne et internationale et constaté que la rhétorique de l'innovation dans ce domaine a largement dépassé les résultats jusqu'ici. En dépit de tout ce qui a été dit, peu de gouvernements sont allés jusqu'à adopter de nouvelles technologies de vote, quoique certains aient entrepris des projets pilotes ou du moins aient légalisé des expériences du genre. Le point fondamental ici est qu'aucune des nouvelles technologies n'a encore été

mise à l'essai avec assez de rigueur pour satisfaire aux exigences de la démocratie électorale au Canada » (La technologie et le processus du vote, 1998).

Même si l'adoption de l'une ou l'autre des technologies apporte des obstacles potentiels, il n'en demeure que les défis technologiques posés par le vote électronique peuvent être relevés tout en respectant les critères rigoureux de l'administration électorale canadienne.

Quel que soit le mécanisme de vote choisi, les critères de bases restent les mêmes. En effet, 17 critères assurent l'intégrité du processus électoral (La technologie et le processus du vote, 1998) :

1. **Démocratie** : Chaque électeur admissible a droit à un vote;
2. **Exactitude** : Le décompte final du scrutin reflète la volonté des électeurs;
3. **Sécurité** : Des mesures sont en place pour protéger l'intégrité du processus;
4. **Secret** : Aucun vote ne peut être identifié à son auteur;
5. **Vérifiabilité/contrôlabilité** : Les résultats du vote peuvent être vérifiés après le dépouillement initial du scrutin;
6. **Respect de la vie privée/confidentialité** : Les renseignements recueillis au sujet des électeurs ne sont utilisés qu'à des fins électorales et dans le cadre pour lequel ils ont été recueillis;
7. **Transparence** : Le processus est ouvert à un examen effectué de l'extérieur;
8. **Accessibilité** : Les besoins particuliers et raisonnables des électeurs admissibles sont pris en considération, de façon à ne priver personne de son droit de vote;
9. **Neutralité** : Le matériel et les processus électoraux ne favorisent aucun candidat ou parti en regard d'un autre;
10. **SimPLICITÉ** : Les processus de vote et le matériel utilisé ne rendent pas le geste de voter indûment complexe.

Par ailleurs, le mécanisme du vote électronique amène les critères additionnels suivants :

11. **Polyvalence** : Le processus de vote peut accommoder divers modèles de bulletins de vote et divers procédés de dépouillement du scrutin;
12. **Géométrie variable** : Le processus de vote peut être configuré à plus ou moins grande échelle, selon l'envergure du scrutin en cause;
13. **Récupérabilité** : Le processus de vote permet un dédoublement des systèmes afin de prévenir toute perte de données;
14. **Mobilité** : Le processus de vote offre la possibilité de voter à partir d'autres lieux que le bureau de scrutin traditionnel;

15. **Rapidité** : Les résultats peuvent être rapportés rapidement;
16. **Rentabilité** : Le processus de vote est à la fois efficace et économique;
17. **Durabilité technique** : Le processus de vote met l'infrastructure électorale de base raisonnablement à l'abri de la désuétude.

Autres Pays

On remarque que plusieurs se servent d'outils technologiques pour recueillir de l'information ou des opinions, tandis que d'autres y consacrent des investissements financiers pour la recherche. Mais, il y a très peu d'exemples de pays où le vote électronique s'est fait avec succès. Le recours à la technologie à partir de lieu éloigné des bureaux de scrutins est très rare.

Aux États-Unis, plusieurs États en ont fait l'expérience. De plus, les États-Unis ont introduit un nouvel outil de vote électronique soit, les écrans tactiles. C'est l'état de Géorgie qui a accueilli le plus grand nombre d'écrans tactiles soit environ 19 000 machines déployées. Des problèmes techniques qualifiés de mineurs ont été enregistrés dans trois des 159 comtés de la Géorgie (Le vote électronique se déroule sans anicroche... ou presque, 2002). Désormais aux États-Unis, on vote électroniquement dans 510 comtés, soit 16% des circonscriptions (Peu de problèmes d'intendance cette fois aux élections américaines, 2002). D'ailleurs, l'armée américaine utilise déjà le vote électronique.

En 1997, les électeurs militaires et civils résidants ont expérimenté le vote par Internet. Par ailleurs, le fiasco électoral des élections présidentielles de 2000 entre Bush et Gore ne serait pas arrivé s'il avait utilisé le vote électronique. Les machines à perforer furent le principal problème où 30 000 bulletins ont été rejetés. Par conséquent, le bulletin de vote en papier a perdu toute crédibilité ce qui a fait le bonheur des partisans du vote électronique (Trudel, 2001).

En mars 2000, Election.com a introduit la technologie au processus d'élections en Arizona. Ils ont remarqué une participation accrue, soit sept fois plus d'électeurs qu'en 1996. « Le parti démocrate avait distribué aux 60 000 membres de son parti le code d'accès et les mots de passe nécessaire pour voter en ligne. Résultats : 40 000 votants se sont exprimés via Internet (18 000 depuis les bureaux de vote), dont 75% âgés de 18 à 35 ans, En 1996, un peu plus de 12 000 avaient voté à cette même primaire» (Le vote par Internet). L'impossibilité du vote multiple a été garantie par l'envoi aux électeurs d'un numéro d'identification personnel nécessaire au vote et qui fait donc office de carte d'électeur. La confidentialité par l'utilisation d'un puissant logiciel de cryptage a aussi été un atout (Un précédent : les premières élections politiques via Internet, 2000). D'ailleurs, les États-Unis prépare sérieusement l'élection présidentielle de 2004.

En août 2000, à la e-Convention d'Al Gore, les délégués ont pu voter sur l'intranet de la Convention. En outre, en octobre 2000, le projet Youth e-vote a vu le jour permettant à plusieurs millions d'étudiants scolaires de voter en ligne à la veille d'élections présidentielles. De cette façon, les étudiants

apprennent le processus de vote et développent leur sens de responsabilités. Par contre, les votes n'ont pas été comptés mais l'expérience fut un véritable succès.

Au Brésil, à l'élection municipale de 1996, 33 millions d'électeurs ont inscrit leurs votes par ordinateurs portatifs installés dans les bureaux de scrutin. Le Brésil a un système d'élections électroniques pointu. Le tribunal électoral fédéral supérieur du Brésil a instauré le vote électronique pour ainsi réduire la fraude et accélérer les résultats (30 jours à 6 heures). Le scrutin, sous forme de vote électronique, est obligatoire au Brésil. La Belgique possède également un système d'élections électroniques pointu, c'est-à-dire des kiosques électroniques. 42% des Belges ont voté par l'entremise de ces kiosques électroniques aux dernières élections, soit le 8 octobre 2000. Les électeurs, de plus de 200 communes, ont inscrit leurs choix sur l'écran de l'ordinateur au moyen du photostyle.

La France est à mi-chemin du vote par correspondance. Le vote par correspondance est autorisé pour les élections prud'homales, mais est interdit pour les élections politiques. Selon un sondage réalisé par Louis Harris pour AOL France, près d'un internaute français sur deux souhaiterait pouvoir voter grâce à Internet. Par contre, en février 2003, un groupe de travail a mis le vote en ligne à l'essai pour les Français résidant à l'étranger. En 2004, plus de 64 000 bureaux de scrutin seront munies d'urnes électroniques. Cependant, étant donné que le vote électronique n'a pas de statut légal, les électeurs cobayes sont obligés de voter parallèlement de manière traditionnelle. Normalement, une élection classique coûte 10 francs par électeur à l'État. Avec le vote électronique, ce coût pourrait diminuer à 2 ou 3 francs par électeur (Molénat, 2002). Les chiffres peuvent varier d'un auteur à l'autre ou selon les recherches.

La Grande-Bretagne dispose d'un calendrier officiel dans la mise en place du vote électronique et du vote par Internet. En mai 2002, 30 sites pilotes ont mis le cybervote à l'essai lors d'élections locales. 41% des électeurs avaient choisi le vote électronique, soit une augmentation de 45% de participation.

En mai 2002, les organisateurs ont utilisé des cartes à puces afin d'identifier électroniquement les électeurs lors d'élections régionales en Italie. La Suisse a aussi un calendrier officiel pour la mise en place du vote électronique et du vote par Internet. Par ailleurs, la Tchéquie refuse le vote électronique, mais, le Parlement a adopté la signature électronique en 2001.

Le Conseil d'État de Genève a approuvé le lancement du projet pilote en matière de vote par Internet s'ajoutant aux autres méthodes traditionnelles. Ils ont fait des tests dans les établissements secondaires obligatoires. Ce test permettait à des personnes n'ayant pas l'âge de voter, de tester le vote par Internet. Le Chancelier d'État, Monsieur Robert Hensler, insiste particulièrement sur la sécurité (Vote par Internet : Genève va de l'avant!, 2001). Par ailleurs, le 19 janvier 2003, un vote par Internet s'est déroulé dans le canton de Genève. 43.6% ont utilisé Internet et aucun incident sérieux n'a été enregistré. 323 personnes ont voté par Internet, 370 par correspondance et 48 se sont rendues aux urnes.

Par ailleurs, en Bosnie, la Villanova School of Law a élaboré un premier système de vote par Internet, que cette faculté a mis à l'essai lors de l'élection de son gouvernement étudiant. Le tribunal électoral suprême de Costa Rica a un important défi à relever, soit un taux de participation limité à 65%. Cependant, le vote par Internet demeure encore à l'état de projet au Costa Rica, en raison d'objections politiques. En effet, le gouvernement est inquiet du niveau de la sécurité.

La Commission européenne veut mettre au point un système sûr qui permettrait aux électeurs de voter directement de leur ordinateur ou de leur téléphone cellulaire. Des géants des communications (Nokia, Matra, British Telecom) et une armée de spécialistes participent à l'élaboration de ce système, qui sera mis à l'essai en 2003 à l'occasion d'élections dans trois villes, en Allemagne, en France et en Suède. Si tout se passe bien, il pourra ensuite être utilisé dans des élections municipales, régionales, nationales et européennes (Trudel, 2001).

En octobre 2000, au niveau mondial, les élections à l'ICANN (gouvernement mondial de Internet) se réalisèrent sur Internet avec Election.com à travers 100 pays en huit langues. Résultat : 75 000 électeurs ont voté par Internet.

Finalement, beaucoup de pays sont en phase de développement du vote électronique et expérimentent les nouvelles technologies. Dans les années à venir, bien d'autres pays se lanceront dans ce nouveau domaine.

Recommandations

Élections Canada se doit d'apporter des changements aux lois afin d'essayer par l'entremise de projets pilotes certaines technologies. Il peut aussi faire des démarches consultatives tels que des forums et des sondages auprès des intervenants et Canadiens intéressés au vote électronique. De même, il se doit de continuer à regarder les progrès technologiques et investir dans la recherche technologique électorale au Canada et à l'étranger.

Il sera important de sensibiliser les citoyens quant aux nouvelles technologies dans le processus du vote. Un public informé sera mieux préparé à accepter des changements importants au processus électoral. D'ailleurs, il faudrait entourer le vote par Internet par un cadre juridique afin de pénaliser les fraudes et rendre le système sécurisé. De plus, l'utilisation de clés de cryptage puissante pourrait être la principale réponse aux problèmes de sécurité. Également, le vote à distance par Internet devrait être muni d'un « procédé de reconnaissance biométrique » (empreinte digitale ou identification rétinienne) pour permettre d'identifier l'identité de l'électeur.

Perspectives

« Notre étude donne à penser que les nouvelles technologies ont peu de chance de remplacer les méthodes de vote actuelles dans un avenir rapproché. Les Canadiens semblent vouloir un choix, et non un changement radical, dans la manière dont les

élections sont tenues et les suffrages sont exprimés. Cependant, comme la révolution informatique touche de plus en plus d'aspects de notre vie quotidienne, et comme Elections Canada fait en sorte que le processus électoral reste pertinent et accessible pour tous les Canadiens, il est raisonnable de penser qu'une certaine progression vers le vote électronique est inévitable » (La Technologie et le processus du vote, 1998).

« [...] le défi pour les parlementaires et la possibilité qui se présente à eux consiste à faire en sorte que les avantages potentiels des nouvelles technologies soient obtenus pour les Canadiens, sans aucune compromission de l'intégrité du processus électoral ou de la confiance de la population dans son système électoral. Les conclusions de la présente étude semblent indiquer clairement que cet objectif peut être atteint, pourvu qu'il soit poursuivi avec attention et prudence, de façon contrôlée, sous la conduite du Parlement » (La Technologie et le processus du vote, 1998).

« Pour beaucoup de Canadiens et de Canadiennes, le geste de voter continuera dans un avenir prévisible à s'effectuer à la main, dans un bureau de scrutin situé dans une école ou une salle paroissiale et selon un modèle des plus familiers. Il n'en demeure pas moins que la technologie offre aujourd'hui à une proportion croissante de la population canadienne la possibilité de compléter ce système traditionnel par des façons de rendre le processus électoral plus accessible et plus efficace » (La Technologie et le processus du vote, 1998).

Il faut différents services pour répondre aux multiples besoins des personnes. Les Canadiens aiment à avoir plusieurs choix dans l'accessibilité à leurs services. Éventuellement, le vote électronique fera parti du système de vote électoral. Cependant, « [l]e vote électronique prendra plusieurs élections avant que la technologie soit pleinement implantée au point où les gens pourront voter de leur maison, de leur travail ou même d'un portable » (Gariépy, 2003).

Les changements au processus de scrutin doivent être pris au sérieux puisque qu'ils permettront une accessibilité et facilité accrue du système de vote. Le Canada se doit d'étudier les nouvelles technologies de vote afin de renforcer la démocratie électorale. De plus, « le processus électoral serait mieux servi par une stratégie de changement évolutif plutôt que révolutionnaire » (McMahon, 2000).

D'ailleurs, il est quand même intéressant de noter qu'un nombre croissant de sites Web parrainés par des organismes électoraux canadiens et internationaux démontre la popularité de Internet comme une source d'information concernant les grandes questions d'élections. Des millions de dollars sont reçus pour des campagnes électorales via Internet. Le courrier électronique et Internet changent les manières que les candidats préparent leurs campagnes électorales. De plus, ce phénomène représente un excellent moyen de pression pour les lobbyistes.

Par contre, il est important de noter que mêmes si les mécanismes de vote électronique facilitent l'organisation des élections, il ne modifie pas le débat politique. Le vote anticipé a pris 50 ans pour être accepté. À chaque nouveauté, il y a toujours de fortes oppositions. Ce phénomène se répétera sûrement avec le vote électronique.

Conclusion

En guise de conclusion, la cyberdémocratie et ses composantes sont toujours au stade embryonnaire. Nulle autre personne, ou groupe de personnes, ne pourrait mieux résumer la question que ECanada and eQuality of life (2002) qui affirment que :

« (...) Canada is arguably the most « wired » country in the world when it comes to communication technology and its use. We also enjoy the best quality of life in the world. The two things are strongly connected. Canada has topped the United Nations development index eight times in the last 10 years. That means when you add together relative wealth, health, education, there is no better place in the world to live than in Canada. To stay, on top, we must make the most of advanced technologies. Technologies are the tools we use to make a better life – not just for some, but for many. To learn more, work smarter, be healthier and happier. To live comfortably, safely, and well. To communicate and connect. Canadians must maintain our leading position as developers and users of the best in information and communication delivery ».

Bibliographie (Cyberdémocratie)

- Alcock, R., et Lenihan, D. (2001). Ouvrir le dossier du cybergouvernement : gouverner au XXI^e siècle. [En ligne]. Disponible : <http://www.crossingboundaries.ca> [accédé le 10 février 2003].
- Boudreau, P., et Perron, C. (1998). 350 mots clés de science politique. Montréal, Québec : Les Éditions de la Chenelière inc.
- Clift, S. (2000). Top Ten Tips for “Woes”- Wired Elected Officials. [En ligne]. Disponible : <http://www.publicus.net/articles/woes.html> [accédé le 17 février 2003].
- Demontrond, P.R. (2002). Effets des technologies de l’information et de la communication sur la prise de décision collective. [En ligne]. Disponible : <http://www.espritcritique.org/0405/article02.html>. [accédé le 20 février 2003].
- Hannan, A., et Lenihan, D. (2002). Le cybergouvernement : l’expérience municipale. [En ligne]. Disponible : <http://www.crossingboundaries.ca> [accédé le 10 février 2003].
- Kerckhove, D. (2002). La double identité du citoyen. [En ligne]. Disponible : <http://www.vigile.net/ds-souv/docs/02-3-11-kerckhove.html> [accédé le 17 février 2003].
- Lenihan, D. (2002). Vers une nouvelle gouvernance: du cybergouvernement à la cyberdémocratie. [En ligne]. Disponible : <http://www.crossingboundaries.ca> [accédé le 10 février 2003].
- Lévy, P. (2001). Vers la cyberdémocratie. [En ligne]. Disponible : <http://www.intervenir.org/n1/lev/12.htm> [accédé le 17 février 2003].
- Phil Noble and Associates. (2001). E-democracy around the world. [En ligne]. Disponible: <http://www.begix.de/hintergrund/Noble%20paper.pdf> [accédé le 20 février 2003].
- Riley, T. B. (2002). International Tracking Survey - Report Number 2 (2002). E-government 2002: a comparative analysis of progress in five countries. [En ligne]. Disponible: http://www.electronicgov.net/pubs/reasearch_papers/index.shtml [accédé le 20 février 2003].
- Riley, T. B. (2002). International Tracking Survey - Report Number 3 (2002). E-government 2002: part II. Application of e-government in five countries and a review of electronic democracy. [En ligne]. Disponible : http://www.electronicgov.net/pubs/reasearch_papers/index.shtml [accédé le 20 février 2003].

Bibliographie (Cyberparticipation)

- Alexander, J. H., et Grubbs, J. W. (1998). Wired Government: Information Technology, External Public Organizations, and Cyberdemocracy. [En ligne]. Disponible: <http://www.pamij.com/alex.html> [accédé le 27 janvier 2003].
- Bearse, P. Why is people's political participation important? [En ligne]. Disponible: http://www.iog.ca/policy/CP/Public%20Library/library_reference_Bearse-ch1.htm [accédé le 27 janvier 2003].
- Cain, P., Crabtree, J., Jellinek, D. et Steinberg, T. (2001). VoxPolitics Primer. How to use the Internet effectively, securely, and legally in election campaigns. [En ligne]. Disponible: <http://www.voxpolitics.com/primer10rules.shtml> [accédé le 17 février 2003].
- Casaregola, V., et Cropf, R. A. (1999). Virtual Town Halls: Using Computer Networks to Improve Public Discourse and Facilitate Service Delivery. [En ligne]. Disponible: http://www.iog.ca/policy/CP/Public%20Library/library_reference_virtual_town_halls.html [accédé le 27 janvier 2003].
- Chevallier, J., Draï, R., et Rangeon, F. (1983). Communication administration -administrés, Paris, PUF, 1983.
- Clift, S. (1998). Democracy is Online. OnTheInternet magazine (March/April). [En ligne]. Disponible: <http://www.e-democracy.org/do/article.html> [accédé le 27 janvier 2003].
- Clift, S. (2000). Top Ten E-Democracy "To Do List" for Government Around the World. [En ligne]. Disponible: <http://www.publicus.net/articles/egovten.html> [accédé le 17 février 2003].
- Clift, S. (2000). Top Ten Tips for "Woes" - Wired Elected Officials. [En ligne]. Disponible: <http://www.publicus.net/articles/woes.html> [accédé le 17 février 2003].
- Clift, S. (2001). E-democracy. Enhancing E-Democracy in Our Communities. [En ligne]. Disponible: <http://www.virtualcityhall.nl/clift.htm> [accédé le 17 février 2003].
- Clift, S. Democracies Online. Start an Online Public Commons. [En ligne]. Disponible: <http://www.e-democracy.org/do/commons.html> [accédée le 17 février 2003].
- Déclaration universelle des droits de l'homme. (1997). [En ligne]. Disponible: <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm> [accédé le 27 janvier 2003].
- Doutrelepon, C. (2002). Le Parlement relève le défi de la démocratie « en ligne ». [En ligne] Disponible : http://dossiers.lesoir.be/laviedunet/Internautes/A_032475.asp [consulté le 22 février 2003].
- E-Government Bulletin (2002). The e-mail newsletter on electronic government, teledemocracy and the information society in the UK and worldwide. Issue 125, 8 November 2002. [En ligne]. Disponible: <http://headstar.com/egb/issues/november2002.html> [accédé le 27 janvier 2003].
- Kable's Government Computing (2002). Online 'civic commons' for UK. [En ligne] Disponible: <http://www.kablenet.com/kd.nsf/Frontpage/1E685D912F1E0EC880256B98003AF5AF?OpenDocument> [accédé le 23 février 2003]

Le budget de 2003. (2003). [En ligne]. Disponible: <http://www.fin.gc.ca/budtofc/2003/budlistf.htm> [accédé le 23 février 2003]

Phil Noble and Associates. (2001). E-democracy around the world. [En ligne]. Disponible: <http://www.begix.de/hintergrund/Noble%20paper.pdf> [accédé le 17 février 2003].

Poland, P. (2001). The e-democracy project. [En ligne]. Disponible: <http://governments-online.org/articles/4.shtml> [accédé le 21 février 2003].

Poland, P. (2001) ONLINE CONSULTATION IN GOL COUNTRIES. Initiatives to foster e-democracy. [En ligne]. Disponible: <http://governments-online.org/articles/17.shtml/> [accédé le 19 février 2003]

Riley, T. B. (2001). Comments for Parliament and E-Participation Workshop. [En ligne]. Disponible : <http://www.electronicgov.net/pubs/presentations/e-participation-workshop.shtml> [accédé le 21 février 2003].

Smith, S. (1995). The People's Voice. Political scientist Schlozman says some political activists are more effective than others. [En ligne]. Disponible: http://www.bc.edu/bc_org/rvp/pubaf/chronicle/v4/F15/schlozman/schlozman.htm [accédée le 27 janvier 2003].

Topics & Issues: eDemocracy / eCitizen (2002). [En ligne]. Disponible : <http://www.egovaspac.org/topics/edemocracy/topics-edemocracy.php> [accédé le 21 février 2003]

Bibliographie (Cyberconsultation)

- Alcock, R. et Lenihan, D. (2001). Ouvrir le dossier du cyber-gouvernement. [En ligne]. Disponible: http://www.crossingboundaries.ca/site/reports/ktapublication_march2001_fr.pdf [accédé le 24 janvier 2003]
- Gouvernements et organisations gouvernementales en ligne dans le monde. (2002) [En ligne]. Disponible : http://www.democratie-electronique.org/e_gvnmt/gvnmts_online.htm [accédé le 19 février 2003]
- Lenihan, D.G. (2002). Vers une nouvelle gouvernance: du cybergouvernement à la cyberdémocratie [En ligne]. Disponible: http://www.crossingboundaries.ca/site/reports/ktapublication_april2002_fr.pdf [accédé le 24 janvier 2003]
- Lenihan, D.G., et Hanna, A. (2002). Le cybergouvernement: l'expérience municipale. [En ligne]. Disponible: http://www.crossingboundaries.ca/cbv32/materials/v8_FRE.pdf [accédé le 24 janvier 2003]
- Poland, P. (2001) ONLINE CONSULTATION IN GOL COUNTRIES Initiatives to foster e-democracy. [En ligne]. Disponible: <http://governments-online.org/articles/17.shtml> [accédé le 19 février 2003].

Bibliographie (Cybervote)

- Alexander, K. (15 avril 2000). Dix choses à savoir au sujet du vote électronique. [En ligne]. Disponible : <http://www.abc-politique.com/evote/centre/california.html> [accédé le 20 janvier 2003]
- Asselin, P. (4 novembre 2001). Les électeurs choisissent maire et conseillers dans 300 municipalités et villes. Le Soleil. p. A1.
- Des maires réélus. (4 novembre 2002). Le Devoir. p. A4.
- Dumout, E. (26 mai 2001). Le vote électronique n'est pas la panacée. ZDNet France. [En ligne]. Disponible : <http://www.francaix-michel.nom.fr/dossier/evote/paslapanace.htm> [accédé le 20 février 2003]
- ECanada and eQuality of life. (2002). ECanada Campaign. [En ligne]. Disponible : <http://www.cata.ca/ecanada/case/equality.cfm> [accédé le 20 janvier 2003]
- Garipey, J. (10 janvier 2003). Our voting system will have to evolve. *Technologie in Government*. Vol. 10. no. 1. [En ligne]. Disponible: <http://www.itbusiness.ca/print.asp?sid=51048> [accédé le 20 février 2003]
- Harris, T. The e-vote is coming. The Times. [En ligne]. Disponible : <http://www.politiconline.com/coverage/times/> [accédé le 20 janvier 2003]
- Jesdanun, A. (6 novembre 2002). Peu de problèmes d'intendance cette fois aux élections américaines. La Presse Canadienne.
- Kingsley, J.-P. (22 novembre 1999). [En ligne]. Disponible : <http://www.elections.ca/content.asp?section=med&document=nov2299&dir=spe&lang=f&textonly=false> [accédé le 24 janvier 2003]
- La technologie et le processus de vote. (1998). Rapport préparé par KPMG/Sussex Circle [En ligne]. Disponible : <http://www.elections.ca/content.asp?section=loi&document=index&dir=vot&lang=f&textonly=false> [accédé le 14 février 2003]
- Larmondin, L. (June 2002). Hutchison e-elected metropolitan of Canada. Anglican Journal. [En ligne]. Disponible : <http://www.anglicanjournal.com/128/06/canada05.htm> [accédé le 20 janvier 2002]
- Le vote électronique se déroule sans anicroche... ou presque. (6 novembre 2002). La Presse. p. A3.
- Le vote par Internet. (2003). [En ligne]. Disponible: <http://www.demlib.com/netlib/netrev/evote.htm> [accédé le 20 janvier 2003]
- Les enjeux de l'eDémocratie. (4 juin 2000). Le Monde. [En ligne]. Disponible: <http://www.abc-politique.com/evote/evote4.html> [accédé le 20 janvier 2003]
- Les quatre défis de l'eVote. (4 juin 2000). [En ligne]. Disponible: <http://www.abc-politique.com/evote/evote3.html> [accédé le 20 février 2003]
- Levy, P. (2002). Cyberdémocratie. Paris : Éditions Odile Jacob.

- Levy, P. (septembre 2002). Vers une cyberdémocratie. [En ligne]. Disponible : <http://www.intervir.org/n1/levy/l2.htm> [accédé le 20 janvier 2003]
- McMahon, T. (Juin 2000). Perspectives Électorales. Technologie dans le processus électoral : Internet et les élections au Canada. [En ligne]. Disponible : http://collection.nlc-bnc.ca/100/201/301/perspectives_electorales/2000/insight0600_f.pdf [accédé le 20 janvier 2003]
- Molénat, X. (11 avril 2002). Cliquez, faites cliquer! [En ligne]. Disponible : http://www.presidentielles.net/alaune/index.php?id_article=146 [accédé le 20 février 2003]
- No votes for net elections. (28 mars 2002). BBC News. [En ligne]. Disponible : http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/politics/1245880.stm [accédé le 20 janvier 2003]
- Pagé, M. (30 novembre 2002). Des élections informatisées. [En ligne]. Disponible : <http://www.radio-Canada.ca/branché/v6/164/elections.htm> [accédé le 14 janvier 2003]
- Rapport et études : Dossier e-vote : Expérience en Amérique du Nord : Le Canada. (2002). [En ligne]. Disponible : http://www.democratie-electronique.org/rens_voteel/ue_gen/an/canada.htm [accédé le 14 février 2003]
- Rapport et étude : Dossier e-vote : Expérience en Amérique du Nord : Les États- Unis. (2002). [En ligne]. Disponible : http://www.democratie-electronique.org/rens_voteel/ue_gen/an/am.htm [accédé le 14 février 2003]
- Rapport sur le vote électronique dans l'Union européenne. (2002). 123 p. [En ligne]. Disponible : http://www.democratie-electronique.org/main_titres/publicat/rapport_vente.htm [accédé le 14 février 2003]
- Robitaille, A. (26 janvier 2002). Idées en l'ère. Le Devoir. p. D8.
- Toupin, G. (27 janvier 2003). Dépenses électorales : les groupes d'intérêt dans la mire de Chrétien. La Presse. p. A1.
- Trudel, J. (1 avril 2001). Élections. La machine à voter. L'Actualité, 26(5) p. 38.
- Un précédent : les premières élections politiques via Internet. (4 juin 2000). [En ligne]. Disponible : <http://www.abc-politique.com/evote/evote2.html> [accédé le 20 janvier 2003]
- Vote par Internet : Genève va de l'avant! (22 mars 2001). Site officiel de l'État de Genève : Chancellerie d'État. [En ligne]. Disponible : <http://www.geneve.ch/chancellerie/conseil/1997-2001/communiqué/2000/chan010322.html> [accédé le 20 février 2003]
- Westerhaus, P. et Doherty, M. (octobre 2001). By mail or by mouse. Association Management, 53(10), 52.
- Wong, C. (31 juillet 2002). Le député Lorne Nystrom annonce sa candidature à la direction du NPD. [En ligne]. Disponible : http://www.cyberpresse.ca/reseau/politique/0207/pol_102070123117.html [accédé le 20 janvier 2003]

Annexe A

Exemple d'une consultation chez Santé Canada

Pourquoi une consultation maintenant?

Nous voulons que les intéressés sachent où en est la mise en œuvre des recommandations d'octobre 1999 et qu'ils aient l'occasion d'étudier et de commenter certains points particuliers.

Les intéressés ont fait, au sujet du projet de recommandations, des commentaires utiles dans lesquels ils ont réaffirmé l'approche globale mais ont soulevé des objections à l'égard de certaines recommandations ainsi que des questions sur la mise en œuvre. Ces interventions nous ont aidés à nous centrer sur les secteurs litigieux ou obscurs.

La publication des apports nutritionnels de référence a fourni les outils nécessaires pour évaluer certaines options de mise en œuvre.

Plusieurs enquêtes provinciales ont permis de recueillir des données sur les apports en nutriments qui ont servi à évaluer l'impact et la sécurité de divers scénarios d'adjonction de nutriments.

À l'aide des renseignements susmentionnés, nous avons éclairci les enjeux et élaboré les propositions énoncées ci-après, et nous vous prions de les commenter.

Guide

La mise en œuvre des politiques sur l'adjonction de vitamines et de minéraux aux aliments a soulevé plusieurs questions que nous avons regroupées en deux grands domaines :

Section 1: Questions liées aux politiques Quelles modifications envisage-t-on d'apporter aux politiques?

Section 2: Question liées à la mise en oeuvre Comment l'enrichissement facultatif et la catégorie des aliments spéciaux seront-ils mis en oeuvre?

Les questions liées à la mise en oeuvre ont été regroupées plus précisément sous les rubriques suivantes:

A. Enrichissement facultatif

Vecteurs alimentaires

Quels aliments peuvent être enrichis?

Nutriments

Quels nutriments peuvent être ajoutés?

Niveaux/fourchettes d'adjonction

Quelles quantités peut-on ajouter?

B. Aliments spéciaux

Définition

Qu'est-ce qu'un aliment spécial?

Besoins en information

Quelle argumentation scientifique doit étayer l'enrichissement des aliments spéciaux?

Référence:

Santé Canada. (2002, pp. 6-7). Examen et mise en oeuvre de la politique relative à l'adjonction de vitamines et de minéraux aux aliments. [En ligne]. Disponible : http://www.hc-sc.gc.ca/food-aliment/english/subjects/dietary_reference_intakes/review_of_hc_policies/f_consultation_oct30.pdf

Annexe B

Canada

The Government of Canada is taking a phased approach to achieving its Government Online (GOL) commitment of putting the Government's information and services online by 2004. In the initial phase, from October to December 2000, efforts were focused on strengthening the government's Internet presence and improving the organization and presentation of its online information. The following targets were achieved by January 2001:

- The main Government of Canada Web site (www.canada.gc.ca) has been redesigned to make it easier for Canadians, Canadian businesses and visitors from abroad to use.
- Federal departments and agencies have ensured up-to-date, accurate, bilingual information on all key programs and services is available electronically.
- Commonly used government forms are available in downloadable and printable format.

Implementation of the Government of Canada Government Online strategy goes beyond putting existing services and information online. Its objective is to redesign services in ways that make sense to citizens, businesses and international clients, and to prepare the public service for e- government. It means using the Internet to increase the transparency and efficiency of government operations and to engage more Canadians in policy debates and government decisions.

The Canadian Access to Information Act establishes an enforceable right of access to records under the control of government institutions in accordance with the principles that: (i) government information should be available to the public; (ii) any necessary exceptions to the right of access should be limited and specific; and (iii) decisions on the disclosure of government information should be reviewed independently of government.

The 1983 Access to Information Act, is currently under review. The scope of the review of the administration of the Act includes an examination of the impact on access to information of electronic information and consequential adjustments. The Access to Information Review Task is planning to conclude its review in fall 2001.

The Official Languages Act (1988) ensures respect for English and French as the official languages of Canada as well as the equality of status and equal rights and privileges as to their use in all federal institutions, in particular in communicating with or providing services to the public.

The Policy on using Official Languages on Electronic Networks states that institutions subject to the Official Languages Act comply with all applicable official languages requirements when using electronic networks to provide services to, or communicate with, the public or their employees.

Accessibility of information also means addressing the barriers that persons with physical, visual or hearing disabilities might encounter in navigating the Internet to interact with government.

Based in part on the W3C Accessibility Guidelines developed by a consortium of industry, academic, government and NGO representatives from around the world, "Common Look and Feel" (CLF) standards for the Canadian government presence on the Internet were approved in May 2000. The standards – at www.cio-dpi.gc.ca/clf-upe – were designed to ensure consistency in the display of information and services on all federal Internet sites, as well as to provide for a common set of navigational aids so that clients do not have to learn multiple navigation systems.

In addition to accessibility requirements, the standards contain requirements for privacy notices, the use of both official languages, minimal mandatory metadata tagging, collaborative arrangements, e-mail and domain name configuration.

A Web Accessibility Testing Service is also available to provide a hands-on review of potential new site designs by physically disabled and/or blind people, who give firsthand feedback to developers. Implementation of Common Look and Feel standards is now underway, with full implementation required in all federal departments by December 31, 2001.

Référence:

Poland, P. (2001, pp. 10-11) ONLINE CONSULTATION IN GOL COUNTRIES Initiatives to foster e-democracy. [En ligne]. Disponible: <http://governments-online.org/articles/17.shtml> [accédé le 19 février 2003]

Canada

Canadian Environmental Assessments Agency: Five-Year review of provisions and operation of the Canadian Environmental Assessment Act

http://www.ceaa-acee.gc.ca/0007/index_e.htm

The purpose of this online consultation was to provide for convenient access to information related to the Five Year Review of provisions and operation of the Canadian Environmental Assessment Act, to encourage submission of comments on the operation of the Act and to encourage suggestions for improvement. A separate dedicated section of the Agency's Website, accessible directly from the home page, included an electronic bulletin board for posting comments and submissions. The site received more than 40,000 visits during the first twelve months. During the 3-month consultation stage 19 submissions were posted, in addition to more than 100 presented at public meetings or sent by mail. Online consultation proved to be particularly valuable, opening up the Five Year Review to Canadians living in rural areas and those unable to attend the public consultation sessions held in major locations. Also those who did attend the meetings found it useful to be able to read the summaries of the meetings and to have quick access to copies of other parties' contributions.

Canadian International Development Agency: Draft Action Plan on Basic Education Agency

The purpose of this consultation was to obtain input on an action plan, which provided an overview of the main goals and targets for basic education, and articulated possible options for future action. The consultation was carried out using a moderated listserv. A moderator who had a knowledge of the subject and was able to write weekly summaries of comments (published in both official languages) was contracted. A list of 700 potential participants was drawn up by actively soliciting email addresses from stakeholders. This resulted in 350 subscribers and 140 comments each week. There was a set of FAQs available regarding the process (including - What will you do with my input? Why did you choose this process?). Each week a new question was posted. Participants could review comments received from others through a consultation archive. The lessons learned showed that successful consultation depends on promotion of the process and objectives, accessible technology for all intended participants and regular (e.g. weekly) summaries of comments received. Moreover, it was concluded that reporting back was the key to the success of the process: participants were concerned that they would provide input and never hear about the consultation outcomes.

Natural Resources Canada: “Virtual” Workshop on Regulatory Efficiency

In 1998, Natural Resources Canada organized a “virtual workshop” on the World Wide Web to build consensus on ways to enhance regulatory efficiency for the minerals and metals industry. Entitled “Review of Regulations affecting the Mining Sector in Canada”, the initiative was one of the first interactive consultative processes launched by the federal government through the Internet. The website provided background information on regulatory reform for the mining sector and solicited input from key interest groups. These included representatives from federal, provincial and territorial governments: national, provincial and territorial mining associations and chambers of mines, mining and service companies, environmental groups, regional and national Aboriginal organizations and labour groups. Those without access to the Internet could participate through facsimiles or the mail.

The site was designed to make it as easy as possible for interested parties to participate in a meaningful fashion. It provided background on the approach, a *Guide to Participants* and links to all relevant documentation, including the Fisheries Act, the Navigable Waters Protection Act and the Canadian Environmental Assessment Act.

Once participants had registered, they could enter a restricted access database, view selected case histories, view the comments of others and post their own comments. Comments posted by participants were used to build a solid database of facts and opinions on federal regulatory and decision-making processes affecting mining exploration, mining development, mining operations and mining closures in Canada. The information served as input for an overview report to the Mines Ministers’ Conference in July 1998.

The workshop was available in both official languages; opinions and working draft documents appeared only in the author’s language. Participants could register using an electronic registration form accessible through the “VW Home Page.” In order to interact with others, participants could provide comments on the selected case histories and choose amongst the following virtual rooms:

a “Think Tank Room” to share ideas, a “Drafting Room” where an evolving summary report was being put together by NRCan, and a “Retreat Room” where the product of a physical retreat was posted. Participants could also explore windows for each province and territory to comment on cases.

The workshop succeeded in involving the key interest groups: the web site was accessed more than 900 times and more than 130 people registered to participate. The Virtual Workshop provided a forum to exchange, compile and synthesize information. A great deal of information was gathered during its one-month time frame, with minimal cost to the Department and other participants.

The workshop’s popularity led to an extensive database of facts and opinions. In order to prepare a synthesis of all the information received, the organizers decided to hold a retreat at Econiche Lodge in Cantley, Quebec. The report became part of the draft overview that was submitted to a national workshop between the end of March and mid-April 1998 and formed part of the overview report prepared for the Mines Ministers’ Conference in July 1998.

The Virtual Workshop has demonstrated the Government of Canada’s commitment to meaningful consultation among all levels of government, the mining industry, the environmental community, Aboriginal organizations and other interested parties. It has also shown that these groups are prepared to participate in innovative consultative processes. The Virtual Workshop has proven to be an appropriate use of the Internet. It has allowed for nationwide consultation at a fraction of the cost of traditional consultation processes. Not only has the government realized cost savings, but the participants’ costs were also greatly reduced since travel was not required. A further advantage of this approach is the saving in time.

Status of Women Canada: Beijing +5 Electronic Roundtable Pilot Initiative

The Beijing+5 Secretariat, Status of Women Canada (SWC) undertook a two-part consultation process in May and June 2000. One part was an electronic roundtable pilot initiative. The second part was a face-to-face meeting held on 17 May 2000 that was designed as a complement to the electronic roundtable. The purpose of the process was to seek specific input from NGOs regarding Canadian priorities for Beijing +5 and for a UN outcome document. Invitations were sent to women's organizations and others based on selection criteria developed at SWC in keeping with its policy for consultations. 94 non-governmental organizations and women's groups received invitations. 56 NGO individuals participated (a response rate of 47%). 18 government representatives participated.

The electronic roundtable was a closed, confidential and double-moderated e-mail discussion. Discussion took place in both official languages and all information was provided in both languages. Participants were provided with a welcome note and basic listserv instructions, an outline of objectives for the listserv and a suggested timetable and plan for discussion with questions.

Overall, the NGOs which responded to evaluation questionnaires prepared by the Beijing+5 Secretariat, Status of Women Canada or spoke on the issue of electronic consultations at the 17 May meeting approved of the process and especially look forward to future electronic roundtables on issues of concern to Canadian women. The integration of electronic discussions with person-to-person consultations was strongly endorsed. The response of the departments to the process was also favourable, particularly in relation to having access to the variety of views and concerns of NGOs and, potentially, for information-sharing.

Référence:

Poland, P. (2001, pp. 20-23) ONLINE CONSULTATION IN GOL COUNTRIES Initiatives to foster e-democracy. [En ligne]. Disponible: <http://www.governments-online.org/documents/e-consultation.pdf> [accédé le 19 février 2003]

Since online consultation is still a relatively new and emerging government function for the government of Canada, promotion of online public consultation by national government bodies is still at preliminary stages of development and implementation. The horizontal coordination of consultation activities is considered to be a high priority and the responsibility of the Privy Council Office, along with the coordination of government policies and of communications. In this context, online consultation is viewed as an integral element of an overall consultation activity, and is not treated as a separate function.

Based on early experiences with online consultation and engagement, a number of key elements have been identified as critical to building a foundation of support:

- Co-ordinated leadership
- Research and development (academic and applied)
- Technical infrastructure (including privacy, security elements)
- Skills/capacity-building
- Learn from experiences and best practices, both domestically and internationally
- Build public awareness of online engagement opportunities
- Collaborate with external partners (private sector, non-profit organizations, think tanks, etc)

More specifically, the Canadian government is taking action in:

- Funding pilot projects through the GOL Pathfinder initiative (http://www.golged.gc.ca/index_e.asp) with online consultation components
- Reviewing and testing various software tools and techniques
- Providing learning and skills training opportunities through its central management and development centres
- Documenting and sharing across the government, domestic and international experiences in online consultation and engagement
- Initiating early developmental work on a government-wide consultation portal, as a way of increasing public awareness of and access to online consultation initiatives
- Conducting public opinion research with Canadians about public consultation and edemocracy concepts.

The Government of Canada has developed a draft consultation policy, designed to provide overarching advice and support to departments in the design and implementation of both off-line and online consultation processes. Included as an annex item are specific guidelines for consulting and engaging citizens online. The draft policy is currently in the final review and approval stages.

While there is no certification relating specifically to online consultation, there are certain standards and requirements for the government's use of the Internet for public interaction, e.g.

- Common 'Look and Feel Standard' for the Internet (http://www.cio-dpi.gc.ca/clf-upe/a_e.asp)
- Policy on the use of official languages on the Internet (http://www.tbssct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/OffLang/uolee.html)
- Government of Canada Internet Guide (http://www.tbssct.gc.ca/Pubs_pol/ciopubs/TB_CP/ging_e.html)
- Access to Information Act Act (<http://canada.justice.gc.ca/STABLE/EN/Laws/Chap/A/A-1.html>)
- Privacy and Data Protection (<http://laws.justice.gc.ca/en/P-21/index.html>)

Référence:

Poland, P. (2001, pp. 37-38) ONLINE CONSULTATION IN GOL COUNTRIES Initiatives to foster e-democracy. [En ligne]. Disponible: <http://www.governments-online.org/documents/e-consultation.pdf> [accédé le 19 février 2003]

Annexe C

France

Since 1998 the government has had an overall policy of making public information available online. The general policy is to make the administration and its documents accessible via the Internet. There is a general policy on the dissemination of public documents. The number of public documents on the Internet will be increased, and the majority of them (especially the most essential ones) will be provided free of charge. In addition, documents formerly not published will be disseminated via the Internet.

The government's principal websites make available press releases, speeches by government ministers, official documents (submissions to parliament etc.), most enacted laws and regulations, proposed laws and regulations under consideration and transcripts of parliamentary debates. There is a policy on charging for online government information. Under this policy, documents that are essential for the exercise of citizenship by the French citizens are made available online free of charge. The government portal www.service-public.fr, which was launched in October 2000, gives access to the main sources of government information, surveys and laws free of charge. In order to facilitate Internet access for citizens who do not have their own Internet connection, 8,000 public access points will be set up in the coming years in both towns and rural areas.

A draft regulation on access to and accessibility of government information will in due course be submitted to parliament by the government. The main chapters regarding access are the following:

- government bodies must give access to all their digital data, subject to strict rules on the privacy of personal data;
- essential data such as public decisions and regulations, surveys, agencies' internal structure and functioning have to be published and to be accessible free of charge;
- public archives should be accessible to everyone who asks for access, although delays may occur in the case of some categories of document.

Accessibility standards for disabled people will be published and assistance provided. The citizens' Internet access points in towns and villages (see above) will be generally free of charge.

Référence:

Poland, P. (2001, p. 12) ONLINE CONSULTATION IN GOL COUNTRIES Initiatives to foster e-democracy. [En ligne]. Disponible: <http://www.governments-online.org/documents/e-consultation.pdf>

The National Assembly and the Senate provide information on their legislative work (bills under discussion, work of commissions, inquiry reports) free of charge and regularly launch online consultation through forums on general or specific topics. For example, the public was asked to give advice on a bill concerning government use of free software and on the proposed five year presidential term.

Government sites (www.internet.gouv.fr) regularly publish draft regulations for public comment and advice before the texts are laid before parliament. Some forums that focus mainly on technical issues (on the digital signature, Internet co-regulation or on government commitment to use open source software) have registered a high level of participation, but it remains unclear what kind of follow-up has been given to all these proposals. Many ministries or inter-ministerial bodies have done the same. A fairly large public consultation project was launched in order to design the French administration portal. At local level, more and more towns are using web tools to collect advice from their citizens. This is particularly true of Issy les Moulineaux and its interactive town council.

The design of the French government portal (www.service-public.fr) was an interesting example of public consultation conducted by professional means (external consultancy, questionnaires and free expression forums, summing up of proposals) and involving all government ministries. The main questions that the project team wanted to raise were:

- What do citizens mainly expect when they ask for government information and services (general information, public surveys, practical information)?
- What are the needs of the different broad categories of citizens at the different stages of their lives?
- How should the needs of these different categories of citizens be met?

2,400 responses from the general public were analyzed. This consultation process proved quite fruitful and has contributed to the success of the portal project.

Référence:

Poland, P. (2001, p. 24) ONLINE CONSULTATION IN GOL COUNTRIES Initiatives to foster e-democracy. [En ligne]. Disponible: <http://www.governments-online.org/documents/e-consultation.pdf>

Open online forums are set up by government bodies to gauge public opinion. It is considered important to reach the widest possible audience and then receive more contributions from people interested.

Nowadays online public consultation takes place on specific topics notably related to the use of Internet facilities and also on more general issues. Open online forums are set up by government bodies to gauge public opinion. Any online public consultation launched by national government bodies is promoted through the government portal, on the Prime Minister's website www.internet.gouv.fr and in many cases through various media. This was the case, for instance, in June 2001 in the case of the M. Carcenac survey on e-administration and how to improve electronic service delivery.

In many cases online public consultation involves several government ministries. A team, generally headed by the Prime Minister's office, coordinates the activities of the different ministries. A ministry or an agency is then chosen to launch and manage the consultation process.

The most important reason for doing this is that these public consultations are often an extension of inter-ministerial work (for example draft new regulations) and that the results of the consultation is of interest to these government bodies.

Guidelines were drawn up on how to design a public website, including recommendations for the setting up of forums and management of mail systems. A survey was launched on government bodies' websites last year to evaluate the quality of information and services delivered to the public and to measure the response delay to citizens' claims. A charter is being drawn up and will be published in due course by the Ministry of State Reform. There is as yet no standardization or certification of online public consultations. The draft regulation on access to and accessibility of government includes the rule that everyone who may have been named during an online consultation will have the right to respond or ask for deletion of the message.

Référence:

Poland, P. (2001, p. 39) ONLINE CONSULTATION IN GOL COUNTRIES Initiatives to foster e-democracy. [En ligne]. Disponible: <http://www.governments-online.org/documents/e-consultation.pdf>

Online public consultation is an important stage of e-democracy, but cannot be separated from other topics such as political campaigns and e-voting. All these topics need to be strictly regulated in accordance with the legal framework. Many questions such as citizens ID (and citizen location) need to be resolved. Free expression of each citizen's opinion through the use of the Internet means that there must be a fair way to manage forums, polls, political campaigns on the web.

Many interest groups are actively working on these issues. A special interest group at the National Assembly level is trying to adapt the electoral (paper-based) code to digital means. This is necessary because more and more citizens are using the web in their daily life and are willing to be involved in the decision-making process. It is also regarded as a good way of increasing citizen's participation in public affairs.

Many proposals have been drafted for remote voting, online registration of new voters, and the use of the healthcare smart card already distributed to each French citizen as an ID card for evoting or to access to public online forums.

The mayor of Issy les Moulineaux is about to set up an online people's panel to gauge citizens' expectations. There are many other projects and initiatives especially at municipal level. But all these initiatives still need to be consolidated by the introduction of a set of legal rules covering the entire democratic process.

Référence:

Poland, P. (2001, p. 48) ONLINE CONSULTATION IN GOL COUNTRIES Initiatives to foster e-democracy. [En ligne]. Disponible: <http://governments-online.org/articles/17.shtml>

Annexe D

FINLANDE

The government has an overall policy for making public information available online. The main document is the Open Government Act. It defines the Internet as the main vehicle for information dissemination. The Act provides that all preparatory documents relating to decision-making will enter the public domain at the latest when the decision concerned has been made. This will lead to greater public access to documents earlier in the policy cycle. According to the Act, public authorities have a duty to keep a public register of projects and legal preparatory documents of the Finnish government. The register is both a tool for public officials and an information service for citizens. It includes data on preparatory legal documents and other development and reform projects, reports to parliament, committees, boards of state enterprises and agencies and on study projects. Citizens can access this register via the Internet free of charge. The government's principal websites make available press releases, speeches by government leaders, official documents (submissions to Parliament etc.), all enacted laws and regulations, proposed laws and regulations under considerations and transcripts of parliamentary debates.

There is a policy on charging for online government information. Fees are charged for tailored and customized information services. As this principle is applied regardless of the delivery channel, it also applies to delivery via the web. Information relating to basic rights is to be provided without charge; the government takes the position that information needed to monitor the administration or to start a public discussion in society should be free.

Référence:

Poland, P. (2001, p. 14) ONLINE CONSULTATION IN GOL COUNTRIES Initiatives to foster e-democracy. [En ligne]. Disponible: <http://governments-online.org/articles/17.shtml>

At central government level there has been one electronic consultation pilot project. In November 1999 the Ministry of Finance launched a project designed to increase the scope for citizens to exert influence by means of ICT. The project named "New Information Technology and Citizen's possibilities to influence decision-making" consisted of three different dimensions. The first was to find out how government web pages could better serve citizens and what best practices could be found. This involved making a survey covering Finnish state agencies and municipalities and international examples from ten countries. The second part of the project was a pilot project to build a portal for the Finnish public sector (www.suomi.fi) so that the information and services of the public sector could be accessed from one address. The third part of the project was to form a discussion forum www.otakantaa.fi (otakantaa = share your views with us) where citizens can comment and give their views.

The discussion forum has been on the Internet since February. The idea behind this pilot project was to answer the following questions:

- Is this kind of project of interest to citizens?
- What resources are needed to run this kind of forum?
- Will there be real discussions in the forum?
- What lessons can be learned from running the forum?
- How should the forum be advertised?
- What should the forum be like (technical qualities etc.)?
- Should this kind of forum also be used in the future?
- For what kind of issues and questions can the discussion forum be used?

Most citizens writing to the forum have done so anonymously, although they have of course had the opportunity to write in their own names. The principle in the discussion forum has been that it is open to every citizen and that no registration is therefore needed beforehand. The number of inappropriate comments received and needing to be deleted by the moderators during the year in which the forum has been operating has been very small.

Besides the survey questions the otakantaa web pages have carried background material and links. The idea has been to enable citizens to become acquainted with the issues under discussion. The background material also includes the archives of the previous discussions (which include summaries of the discussions as well as the transcripts themselves). The background material has, of course, varied according to the issues under discussion.

The idea of the forum is to air issues that are in the early stages of consideration in the government ministries. The forum thus provides citizens with the opportunity to discuss and give their views at a sufficiently early stage to ensure that they can be taken into account in the decision-making process. It does not therefore deal with issues where there is already a draft decision.

Référence:

Poland, P. (2001, p. 23) ONLINE CONSULTATION IN GOL COUNTRIES Initiatives to foster e-democracy. [En ligne]. Disponible: <http://governments-online.org/articles/17.shtml>

Annexe E

Élections tenues par la FÉECUM

Annexe F

La technologie et le processus de vote (1998)
Rapport préparé par KPMG/Sussex Circle